

6. EQUIPEMENTS ET TISSU COMMERCIAL

6.1. UN BON NIVEAU D'EQUIPEMENTS

La commune de Sorgues dispose d'un bon niveau d'équipements de nature variée, ce qui lui confère une certaine autonomie par rapport à ses communes voisines. Tant en termes d'équipements et de services publics qu'en termes de commerces, l'offre est satisfaisante pour les résidents de la commune.

6.1.1. SERVICES PUBLICS

L'offre de services est variée et couvre la grande majorité des besoins : services municipaux, services de la poste, agence nationale pour l'emploi, services bancaires... sont représentatifs de la multiplicité de cette offre. D'autres types de services à la personne existent sur la commune comme ceux relatifs à la sécurité et l'ordre public (1 caserne des pompiers, 1 police municipale, 1 gendarmerie) ou encore ceux relatifs à la petite enfance (2 crèches, 1 halte-garderie).

6.1.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Enseignement primaire et maternelle

Pour l'année scolaire 2021-2022, 3 867 enfants ont été scolarisés à Sorgues :

- 3 081 enfants dans le public ;
- 786 dans le privé.

La commune de Sorgues dispose de plusieurs groupes scolaires :

- 7 écoles maternelles publiques ;
- 7 écoles élémentaires publiques ;
- 1 école élémentaire privée.

Plusieurs réhabilitations, extensions et réalisations d'équipements scolaires ont permis jusqu'ici à la commune de pallier les problèmes de sureffectifs et de vétusté.

Dans le public, pour l'année scolaire 2021-2022, 1 260 enfants sont inscrits pour une capacité totale de 1344 élèves en primaire, et 680 enfants en maternelle pour une capacité totale de 696 élèves*. Les écoles élémentaires sont remplies à 94% de leur capacité et les écoles maternelles à 98% pour l'année scolaire 2021-2022.

A noter que la population des 0 - 14 ans est passée de 3 667 à 3 753 entre 2013 et 2019 ce qui représente une hausse de 2,5%.

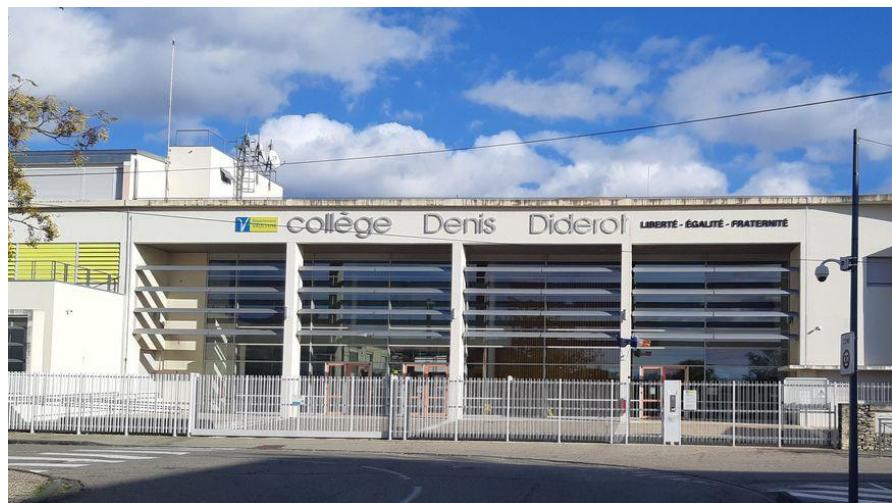
**La capacité totale des types d'établissements scolaires est établie à partir du constat que chaque classe dispose d'une capacité de 24 élèves en moyenne.*

Enseignement secondaire

La commune de Sorgues dispose également d'établissements d'enseignement secondaires :

- 4 collèges (2 publics, Voltaire et Diderot, et 2 privés, Marie Rivier et Rudolf Steiner) ;
- 1 lycée professionnel (lycée professionnel de Sorgues).

En ce qui concerne la filière générale de l'enseignement en lycée, les élèves sorguais se rendent à Avignon, drainant l'essentiel des lycéens de l'agglomération.



Collège Denis Diderot, Sorgues

6.1.3. EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS

La commune se révèle être fortement réactive quant à la satisfaction des besoins en matière d'activités culturelles, sportives et récréatives. Une forte représentation d'équipements liés à ces activités est constatée au niveau de l'ensemble du territoire communal.

En ce qui concerne les activités culturelles, un pôle accueille :

- Le service culturel
- La Médiathèque
- L'École de Musique et de Danse
- L'Espace Culturel des Loisirs et des Arts
- L'AMD (Accueil municipal des Jeunes)

A cela s'ajoute l'existence de :

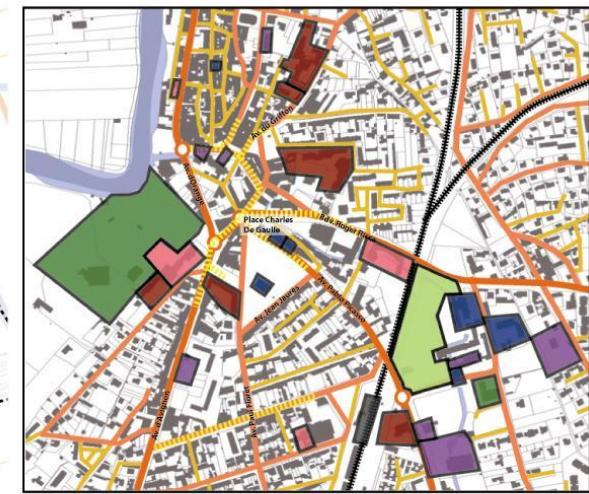
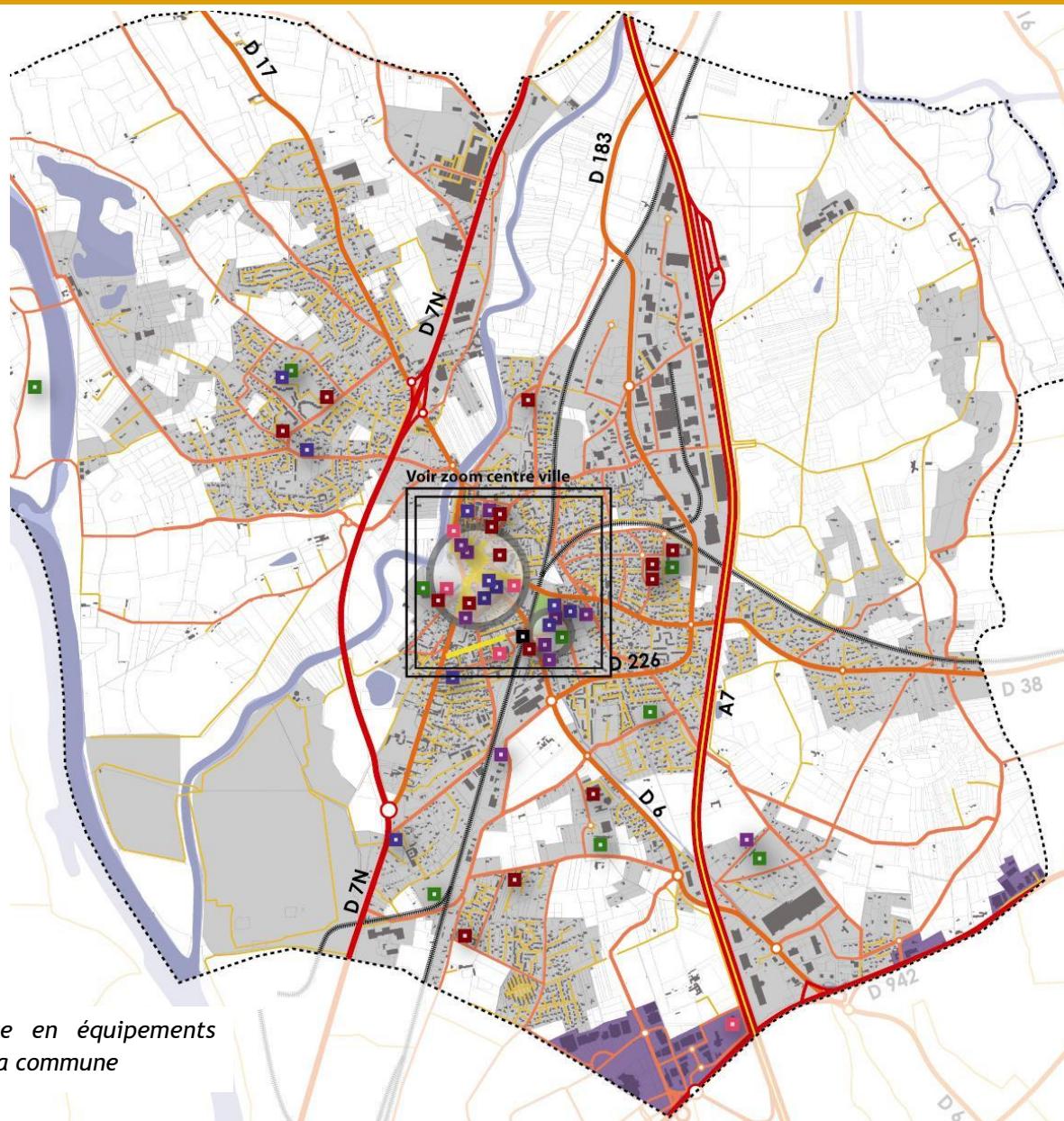
- 1 salle polyvalente ;
- 1 salle des fêtes ;

- 1 centre de loisirs.

La grande majorité de ces équipements est regroupée sur le secteur Gentilly qui constitue, à ce titre, un second pôle de centralité sur le territoire communal, séparé de celui du centre par la voie ferrée.



L'Espace Culturel des Loisirs et des Arts (ECLA) de Sorgues



Pôle de centralité	
■	Espace bâti
Équipements	
■	Équipement scolaire
■	Équipement sportif
■	Équipement socio-culturel
■	Équipement administratif ou de service à la personne
■	Équipement médical ou para-médical
■	Parc urbain
Déplacements	
Réseau viaire	
■	Voie autoroute
■	Voie primaire structurante
■	Voie secondaire structurante
■	Voie de transit inter-quartier
■	Voie de desserte
○	Carrefour giratoire
Réseau ferré	
■	Voie ferrée
■	Gare SNCF

0 0.5 1 km



En matière de sport, la fréquentation des sites consacrés est globalement forte. Chaque année, la commune n'accueille pas moins de 900 manifestations sportives ce qui se traduit chaque semaine par 7200 utilisateurs des installations sportives mises à disposition par la commune. Sont totalisés sur l'ensemble de la commune :

- 4 complexes sportifs ;
- 1 gymnase (simplement la superstructure) ;
- 1 piscine municipale Caneton (centre nautique municipal) ;
- 2 stades (simplement les infrastructures) ;
- 1 skate-park ;
- Un parcours de santé, localisé sur l'île de l'Oiselet.

Les offres sportives, aussi diverses que variées qu'elles soient, sont réparties de manière relativement homogène sur le territoire communal.

6.1.4. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

Soucieuse de la bonne intégration de ses habitants dans la vie sociale, la commune de Sorgues détient un nombre important de superstructures spécialisées dans l'action sociale mais aussi médicale et paramédicale.

Sont ainsi recensés des établissements à caractère social :

- Le centre communal d'action sociale ;
- Une antenne de la caisse primaire d'assurance maladie ;
- Le foyer-logement le Ronquet, un établissement non médicalisé ;

A titre plus spécifique, plusieurs établissements de santé sont répartis sur le territoire communal :

- Un hôpital de jour (psychiatrie adultes) ;
- Un centre médico-social du département ;
- La clinique Fontvert, située dans la zone d'activités Avignon-Nord, contre l'A7 ;

- La maison de retraite Aimé Pêtre (CGIO : centre gériatrique intercommunal de l'Ouvèze), un établissement médicalisé pour les personnes âgées valides, invalides et/ou dépendantes



Clinique Fontvert, Sorgues

6.2. OFFRE COMMERCIALE

6.2.1. L'OFFRE GLOBALE

Les commerces sont nombreux et diversifiés tant en termes de nature des produits (alimentaire, papeterie, mobilier... services à la personne), qu'en termes de taille (commerces de proximité, petites et moyennes surfaces, grandes surfaces).

Concernant les commerces et services de proximité, leurs implantations sont exclusivement situées au centre-ville. Les grands pôles commerciaux, quant à eux, sont répartis le long de la RD 942 entre les zones d'activités Avignon Nord et de la Marquette.

L'association locale des commerçants de Sorgues et ses adhérents permet de visualiser les catégories de commerces sorguais ainsi que le nombre engagé dans cette association. Ainsi en 2023, l'association comptait à la fois au sein du centre-ville et dans sa périphérie :

Tableau des commerces et services adhérents à l'association

Catégorie	Nombre
Boucherie/Charcuterie/Fromagerie	3
Boulangerie/Pâtisserie/Chocolaterie	4
Fruits et Légumes	1
Produits du terroir/Vignerons/Brasseurs	5
Epicerie/Supermarché	2
Fleuriste	1
Architecte/Construction/Rénovation/Aménagement/Déco	13
Automobile	3
Industrie	1
Artistes divers	3
Bien-être/Beauté	13
Agences immobilières	5
Mandataires immobiliers	2
Sports et loisirs	9
Médical/Paramédical/Soins	12
Prêt à porter	6
Café/Restaurant	6
Restauration à emporter/Pizzeria	4
Traiteur	2
Food Trucks	3
Prestations de service	2
Assurance	2
Banque	1
Autres services	7
Tabac/Presse	2
Total adhérents	112

6.2.2. L'EVOLUTION DES COMMERCES EN CENTRE-VILLE

La base des équipements de l'Insee permet également d'avoir un aperçu plus complet de l'ensemble des commerces et services sur la commune.

Tableau non exhaustif des commerces et services sorguais en 2021

Catégories	Nombre en 2021
Grande surface de bricolage	2
Supermarché	6
Epicerie	4
Boulangerie	10
Boucherie Charcuterie	5
Librairie, papeterie, journaux	2
Magasin de vêtements	27
Magasin d'équipements du foyer	5
Magasin de chaussures	2
Magasin de meubles	13
Magasin d'articles de sports et de loisirs	4
Droguerie quincaillerie bricolage	1
Parfumerie-Cosmétique	1
Horlogerie-Bijouterie	4
Fleuriste-Jardinerie-Animalerie	9
Magasin d'optique	3
Magasin de matériel médical et orthopédique	4
Station-service	5
Banques, caisses d'épargne	8
Services funéraires	2
Réparation auto et de matériel agricole	50
Maçon	77
Plâtrier, peintre	35
Menuisier, charpentier, serrurier	27

Plombier, couvreur, chauffagiste	52
Coiffure	29
Agence de travail temporaire	2
Restaurant-Restauration rapide	46
Agence immobilière	15
Pressing - Laverie automatique	2
Institut de beauté - Onglerie	21

Ainsi, en 2021, la commune de Sorgues compte 547 commerces et services aux particuliers. Ce nombre ne comprend pas l'enseignement, le sport, les loisirs, la culture et les équipements et services de santé. Sorgues possède un tissu commercial et de services dynamiques par rapport aux autres communes de la communauté d'agglomération et possède globalement plus d'activités, notamment du fait de ses zones économiques.

Néanmoins, Sorgues, comme beaucoup de communes françaises, peine à maintenir ses commerces en centre-ville. Ville moyenne anciennement industrielle, le centre-ancien de Sorgues comptait en 2017 140 boutiques dont une trentaine relevait en réalité de locaux commerciaux vacants soit environ 20% des boutiques du centre-ville.

Cette tendance est partagée nationalement avec « *près d'un rideau sur 10 baissé dans les centres-villes des villes moyennes en 2015, la vacance commerciale s'aggrave en France* » selon le rapport sur la revitalisation commerciale des centres-villes de l'Inspection générale des finances (IGF) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

La perte de vitalisation du centre ancien de Sorgues peut être en partie attribuée à l'organisation spatiale de la collectivité. En effet, les grands axes de communication permettent certes d'apaiser la circulation du centre-ville grâce aux axes de transit comme la D907 et l'A7, mais ils permettent aussi une desserte très favorable aux zones commerciales et industrielles qui représentent le « *commerce de proximité* » pour un

habitant résident dans le périurbain et utilisant son véhicule personnel pour aller au travail et effectuer des courses.

Le centre ancien est ainsi dépendant d'une clientèle très locale et peine à maintenir ses activités commerciales.

6.2.3. DES ACTEURS POUR LA REVITALISATION COMMERCIALE

Face à ces problématiques, la collectivité de Sorgues s'est très tôt engagée dans un effort de redynamisation du tissu commercial sorguais. En effet, dès 2016 la collectivité porte des actions pour soutenir l'installation de nouveaux commerçants.

La ville a adhéré à la Fédération française des boutiques à l'essai, afin de proposer à un porteur de projet, sélectionné par une commission ad hoc, d'ouvrir son commerce dans des conditions avantageuses. La collectivité et la SEM s'engage à fournir des locaux réhabilités qui seront proposés à de futurs commerçants, choisis avec candidature. Plusieurs avantages sous octroyés au commerçant dont un loyer du local est réduit à 1 euro par jour pendant 6 mois.

Cette politique d'aide à l'installation de commerçants s'accompagne d'une politique de réhabilitation de logements dans le centre dont des logements sociaux.

L'association des commerçants, la CAP Sorgues, est également un partenaire essentiel pour cette opération tout comme le Crédit agricole, l'assureur Generali, Initiative Grand Avignon, ou encore la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat.

La mixité fonctionnelle du tissu commercial serait recherchée et valorisée pour maintenir et développer les activités artisanales. Un équilibre devra être recherché pour permettre aux commerces de proximité, aux grandes surfaces et à l'artisanat d'éviter des conflits d'usages et une concurrence accrue au sein du tissu urbain.

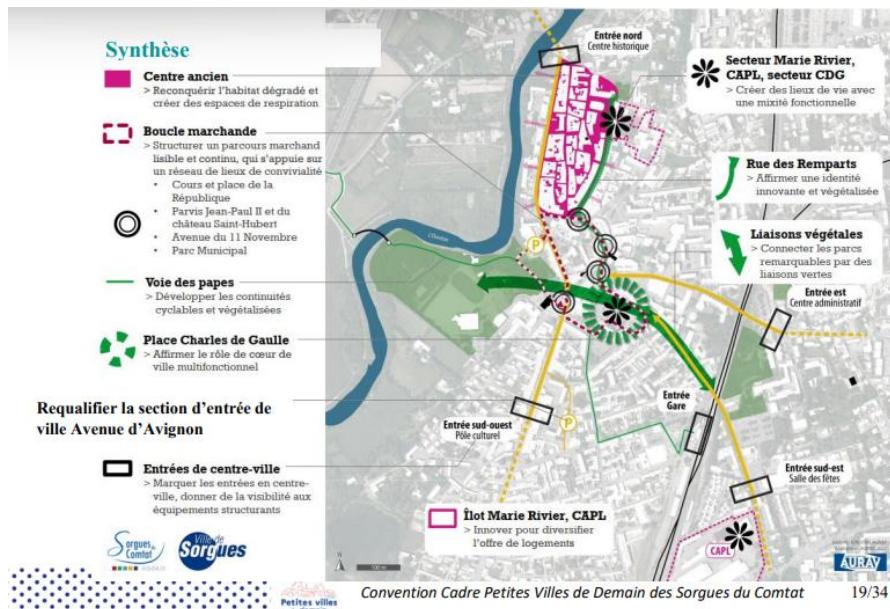
Les initiatives engagées par la commune s'inscrivent dans les opérations de Petites villes de demain pour à la fois préserver le tissu commercial et favoriser les installations de nouveaux commerces. Grâce à l'aide de l'Etat Petites villes de demain, les projets de revitalisation et répondant aux nouvelles problématiques sociales, économiques et écologiques sont soutenus et mis en œuvre.

En ce qui concerne le projet de territoire voté par les élus de Sorgues de Comtat, il vise à répondre à 3 défis et à travailler sur 9 chantiers :

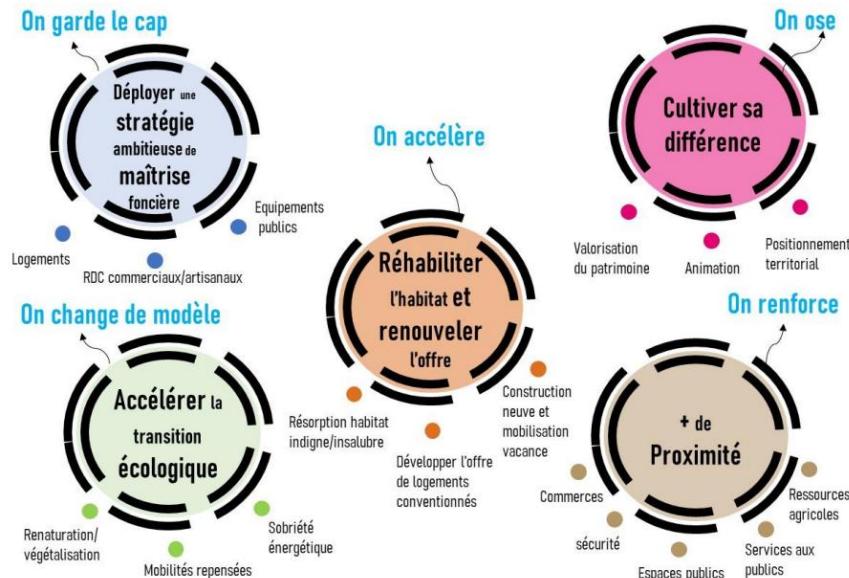
- **Défi 1 - L'authenticité au cœur du cadre de vie**
 - Chantier 1 - Revitaliser les centres-villes, retrouver le charme des villes et villages provençaux
 - Chantier 2 - Valoriser une biodiversité marquée par l'eau et les risques associés
 - Chantier 3 - Construire une véritable politique des déplacements
- **Défi 2 - Développer et exploiter le moteur touristique, au service de l'ensemble des activités économiques**
 - Chantier 4 - Faire des Sorgues du Comtat une destination touristique et en exploiter les retombées
 - Chantier 5 - Assurer une montée en gamme de l'agriculture
 - Chantier 6 - Accompagner les entreprises industrielles, moteurs des exportations
- **Défi 3 - Innover, pour un territoire solidaire**
 - Chantier 7 - Développer le numérique au service de l'économie, de l'emploi et de la cohésion sociale
 - Chantier 8 - Innover pour l'environnement et en faveur d'une transition écologique
 - Chantier 9 - Une gouvernance respectueuse de chaque commune membre

Le programme Petites Villes de Demain dans lequel est engagé Sorgues concerne également les communes de Monteux et Pernes-les-Fontaines.

La convention ORT présente le projet de revitalisation pour le centre-ville de Sorgues, mettant particulièrement en avant la valorisation du patrimoine sorguais comme levier de revitalisation du centre-ville : patrimoine lié à l'eau, mais aussi patrimoine bâti (ancien hôtel de ville, château Saint-Hubert, Eglise, Chapelle...). L'ambition soulevée au sein de l'ORT est de reconstituer un véritable centre-ville attractif qui s'articule autour d'un cœur de vie composé de la place Charles de Gaulle et d'une boucle marchande qui s'appuie sur un réseau de lieux de convivialité.

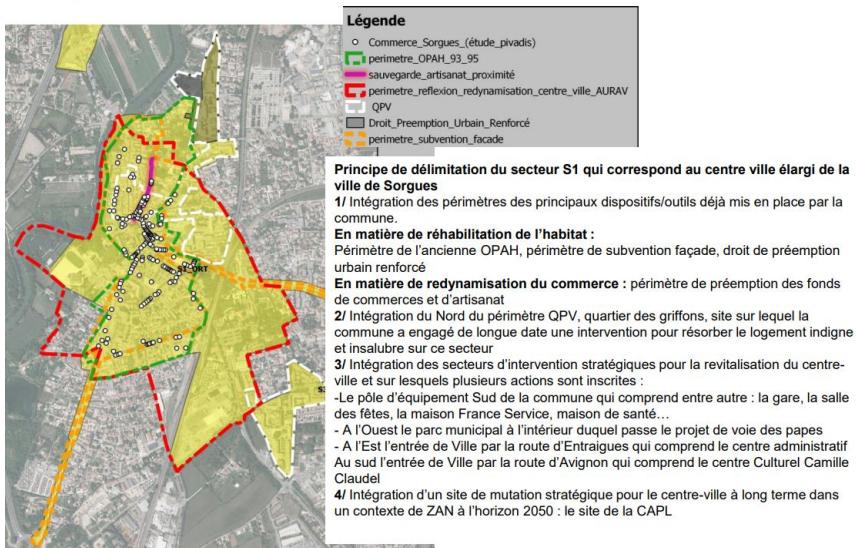


La convention s'articule autour de 5 orientations stratégiques :

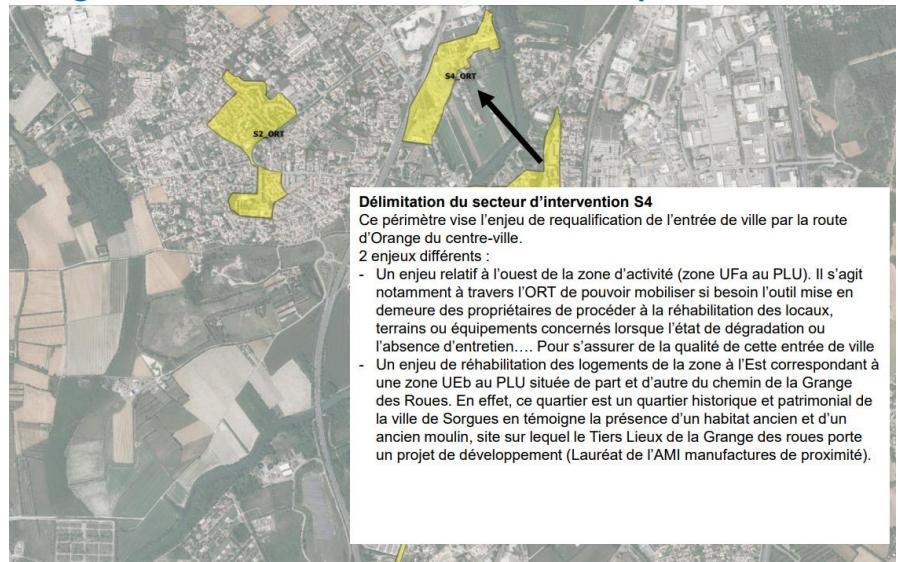


A Sorgues, quatre périmètres d'intervention ont été définis, présentant chacun des enjeux différenciés, et donc des outils mobilisés dans le cadre de l'ORT adaptés à chacun :

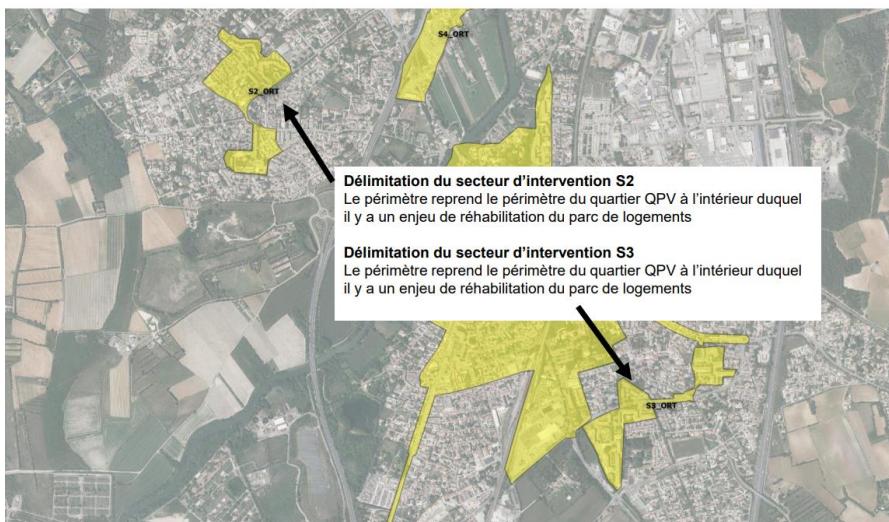
Sorgues-Secteur d'intervention S1 : centre-ville



Sorgues-Secteur d'intervention S4 : Entrée de Ville route d'Orange



Sorgues-Secteur d'intervention S2 et S3 : quartiers QPV



Le projet de PLU répondra à ces défis et à ces chantiers à l'échelle communale. Il s'agira de perpétuer et d'améliorer les démarches déjà engagées par la collectivité. Le diagnostic de Petites villes de demain quant à lui est en cours d'élaboration.

6.3. LES ESPACES PUBLICS

6.3.1. LES FONTAINES

Jusqu'en 1907 et la mise en place du réseau d'eau public, le vieux Sorgues était équipé de 7 fontaines publiques alimentées par les sources de l'Orme et par deux galeries de captage. Il existait aussi 8 fontaines, desservies par les eaux non potables du canal du Griffon.



Rond-Point de la Fontaine en 2006 et en 2014, site de la ville

Les fontaines font partie des opérations d'aménagement poursuivies par la collectivité. En 2014, le rond-point de la Fontaine s'est vu embelli d'une fontaine conçue pour ne pas gaspiller d'eau et apporter de la fraîcheur à cette partie du centre-ville.

6.3.2. LES PLACES

Les places d'une ville peuvent représenter des marqueurs dans la morphologie urbaine. Les places de Sorgues sont identifiées avec les toponymes suivants :

- Place Charles de Gaulle
- Place de la République
- Place Parmentier

- Place Dis Lero devant l'ancien hôtel de ville reconvertis pour accueillir l'intercommunalité
- Place Saint-Pierre

Néanmoins, les places du centre ancien sont caractérisées par l'implantation de nombreux parkings et par le réseau viaire. Le village n'est en effet pas doté d'un espace public permettant l'implantation de larges terrasses ou l'identification d'une place du village.

Nous pouvons noter en revanche que les moments villageois comme le marché le dimanche de 8h à 13h, s'installent sur les parkings et les rues (rue des remparts, place de la République, place Saint-Pierre, cours de la République, boulevard Roger Ricca, avenue du 11 novembre, avenue du 8 mai 1945). Les parkings peuvent également être fermés pour les besoins d'un évènement.

Aussi, les parvis de certains bâtiments comme l'église, l'ancien hôtel de ville ou la mairie correspondent à des espaces publics plus large qui permettent la mise en place d'espaces végétalisés et ombrés.



Parvis de la Mairie, © Google

6.3.3. LES RUES

La commune est parsemée de rues adaptées à plusieurs typologies urbaines. Elles se distinguent en fonction de plusieurs lieux :

- Rues étroites du centre-ville historique
- Un centre-ville élargit avec des bâtiments alignés le long de rues ordonnées presque en quadrillage
- Des pavillons de part et d'autre de la voie ferrée et de l'Ouvèze dont les artères routières principales sont héritées des chemins entre les parcelles agricoles du XXème siècle
- Les routes au sein des zones d'activités

Pour rappel, comme évoqué dans la partie sur les infrastructures de transports et de déplacements, les artères principales de la commune générateurs de flux importants sont :

- Les avenues d'Avignon et d'Orange, ancien maillon de l'emblématique route N7
- La départementale D907, ancienne route nationale également, déclassée depuis 2005 permet le contournement du centre-ville par l'ouest
- L'autoroute du soleil A7 qui contourne le village par l'est

En ce qui concerne les rues au sein des poches urbanisées, elles représentent des lieux d'enjeux contemporains particuliers. Elles sont le socle du partage des activités et des usages. Elles sont à la fois des espaces transitoires pour les déplacements mais aussi un espace public qui peut impulser la vie villageoise et urbaine locale.



Rue Ducres en 2009 et en 2023 après réhabilitation, © Google

Le centre-ville a déjà connu des aménagements qui permettent de sécuriser les rues, notamment concernant la circulation piétonne, et d'améliorer le confort du centre. Ces aménagements se concrétise avec la rue Ducres qui représentait la première phase d'une réhabilitation du centre ancien. La seconde phase a, quant à elle, rénové les rues Cavalerie, Magnanerie, Durand et Parmentier avec sa place.

L'effort de la collectivité pourra être poursuivi pour proposer des espaces publics et de mobilités partagées tout en offrant aux habitants et aux visiteurs un centre ancien qui se désartificialise. La collectivité réfléchie à la mise en œuvre d'une politique foncière anticipatrice pour renouveler l'agréabilité et l'attractivité du centre-ville.

6.3.4. LES ESPACES VERTS

La collectivité possède sur son territoire un ensemble d'espaces verts urbains. Elle offre notamment :

- Le parc municipal du Boulodrome qui apporte pelouse, chemins entourés d'arbres, fraicheur de l'Ouvèze, skatepark, terrain de sport...
- Le parc Gentilly proposant aire de jeux, lac...

- Le parc du Château de Brantes avec parc boisé et jardins
- Les alignements d'arbres sur plusieurs avenues du centre (av. 19 mars 1962, av. 8 mai 1945, av. Jean-Jaurès, av. d'Orange, etc.)
- Les rues sont aussi porteuses de nature ordinaire qui participe à l'apport de végétation en ville. Cette biodiversité ordinaire est l'un des maillons potentiels de la trame verte et bleue

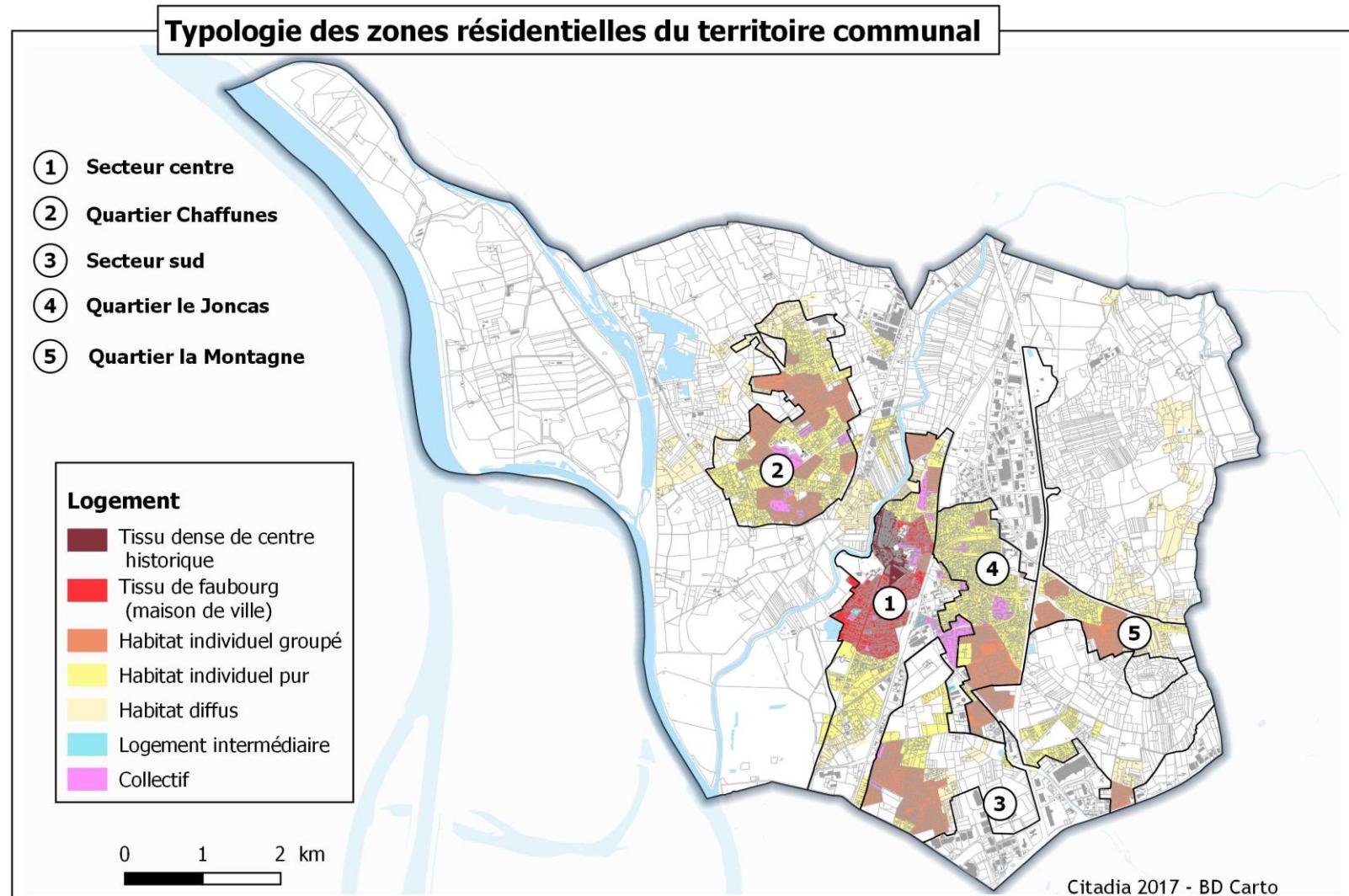
La municipalité met en œuvre une politique de végétalisation. En effet, la commune prévoit de végétaliser ses espaces et notamment son cœur urbain. Cela se manifeste par des projets comme les abords de la salle des fêtes, rénovée en 2019, qui verront la création d'espaces publics prenant la forme de jardins aménagés. Le projet est pensé au prisme d'une démarche écologique (essences locales, éclairage peu énergivore, gestion de l'eau etc.). D'autres projets végétalisant pourront émerger dans l'objectif d'améliorer le confort urbain et anticiper l'enjeu des îlots de chaleur.

Les efforts de la commune en termes de production de services et d'équipements sont importants et constants.

Cela étant, le constat rend compte d'une forte centralisation des équipements communaux et des commerces au niveau du centre urbain de la commune, excepté peut-être ceux relatifs à la pratique du sport.

Aussi, la commune est soucieuse de redynamiser son centre-ville ainsi que de s'adapter aux enjeux contemporains. En effet, la collectivité fait partie du programme d'action Petites villes de demain. Sorgues fait partie des trois communes lauréates déjà engagées dans un projet de territoire voté par les élus. La commune a priorisé plusieurs axes dont le logement, la revitalisation commerciale, le commerce de proximité, la dynamisation de ses équipements publics et la réhabilitation des espaces publics inadaptés au changement climatique.

7. LES QUARTIERS DE LA COMMUNE : MORPHOLOGIES



7.1. ANALYSE DU TISSU RESIDENTIEL DE LA COMMUNE DE SORGUES ET PRESENTATION DES DIFFERENTS SECTEURS

Le tissu de la commune de Sorgues est un tissu varié constitué au fil du temps par des formes urbaines diverses et des densités contrastées d'un quartier à l'autre.

Le développement des différentes formes d'habitat et des quartiers de vie sur la commune de Sorgues a été particulièrement contraint par la localisation des infrastructures routières (autoroute A7 et D907 principalement) et du réseau hydrographique (Rhône et Ouvèze en particulier) qui marquent des coupures dans le territoire communal et qui sont facteurs de risques (risque inondation liée au Rhône et à l'Ouvèze) et génératrices de nuisances (l'autoroute en particulier).

Entre l'Ouvèze et la voie ferrée se sont développés :

- Le tissu dense de centre-ville (environ 100 logements/ha), centre historique de la commune, s'adosse à l'Ouvèze qui traverse la commune du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest
- Les faubourgs (environ 50 logts/ha), constitués de maison de ville, présentent un caractère général relativement dense (50 logements à l'hectare). Ils s'étalent principalement au Sud-Sud-Est de la commune jusqu'à la voie ferrée qui marque la limitée Est de ce tissu.
- Des quartiers d'habitat groupé (15 à 30 logements/ha), d'habitat pavillonnaire (8 à 13 logements/ha) se sont développés au Sud des Faubourgs le long de la D907.

Au Nord du centre-ville on trouve également des quartiers d'habitat groupé et pavillonnaire ainsi que l'ensemble des logements collectifs des Griffons.

Entre la voie ferrée et l'Autoroute :

De l'autre côté de la voie ferrée et jusqu'à l'autoroute A7 on trouve de nombreux lotissements d'habitat pavillonnaire (8 à 13 logements/ha) ou d'habitat individuel groupé (15 à 30 logements/ha), plusieurs quartiers de grands ensembles d'habitat social (60 à 200 logements/ha) ainsi que plusieurs ensembles de petits collectifs (60 à 120 logements/ha) et d'habitat dit « intermédiaire » (30 à 60 logements/ha). Plus au Sud on trouve un type de forme urbaine particulier et patrimonial : les cités ouvrières de Poinsard et Bécassières.

A l'Ouest, au-delà de l'Ouvèze, le long de la D907 et de la route de Châteauneuf-du-Pape :

Le quartier des Chaffunes qui s'est développé principalement à l'Ouest de la D907 et à l'ouest de la route de Châteauneuf-du-Pape est constitué de formes urbaines variées. Les formes urbaines les plus denses se trouvent au cœur du quartier autour du boulevard Jean Cocteau, de l'avenue Louis Dacquin et du chemin de l'île de l'Oiselay (petit collectif, grand collectif et habitat individuel groupé). En s'éloignant du centre, l'habitat est moins diversifié et moins dense, on trouve principalement de l'habitat individuel en lotissement puis en diffus.

A l'Est, au-delà de l'autoroute A7

De l'autre côté de l'autoroute seul l'habitat individuel s'est développé sous forme de lotissements (8 à 13 logements/ha) le long de la route d'Entraigues ou en diffus (moins de 10 logements/ha) le long des chemins du Badaffier, de Gigognan et de Vaucroze principalement. Cette dernière forme d'habitat a mité l'espace agricole et naturel de ce secteur.

7.2. SECTEUR 1 : SECTEUR CENTRE : ROUTE D'AVIGNON - CENTRE-VILLE

Les principaux sites stratégiques de ce secteur sont :

- Le centre ancien
- Le site des Griffon
- Le pôle de la Gare
- L'entrée de ville Sud

Le centre ancien de Sorgues a fait l'objet depuis plusieurs années de nombreuses actions d'aménagement (réhabilitations, acquisitions immobilières, requalification des espaces publics...) afin d'enrayer la dévitalisation progressive observée.

Des locaux commerciaux ou professionnels ont été créés, d'autres ont fait l'objet d'une réfection de leur devanture.

La commune a souhaité poursuivre l'action engagée par l'octroi de subventions aux propriétaires équivalentes à celles de l'OPAH sur un périmètre élargi le long de l'avenue d'Avignon.

Entre 1999 et 2009, 56 foyers ont obtenu des subventions pour la réhabilitation du centre ancien.

La commune a mis en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain sur son centre ancien qui a pris fin en 2017. Dans la poursuite de cette opération, une deuxième OPAH est prévue sur l'hypercentre.

Parallèlement à ces actions d'amélioration du bâti et du logement, la commune a engagé des travaux d'aménagement urbain afin d'améliorer l'attractivité de son centre-ville.

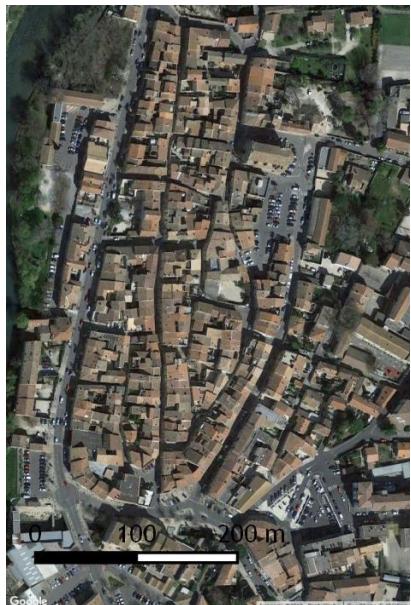
Ces actions ont permis d'améliorer sensiblement le constat général mais les besoins sont encore nombreux pour résorber la vacance, maintenir et développer les commerces de proximité, qualifier le bâti, mettre en valeur le patrimoine architectural, ouvrir le centre-ville vers l'Ouvèze, le pôle de

la Gare et les quartiers périphériques de Chaffunes, du Fournal, du Joncas.

7.2.1. MORPHOLOGIE ET ESPACES PUBLICS

- Maisons de villes dans le centre ancien et les premiers faubourgs majoritairement en R+1, et R+2.
- Habitat collectif récent en R+3, R+4 et R+5.
- Habitat collectif des années 1960 R+4 et R+5 copropriétés des Griffons (en cours de destruction), cité Bouscarle (Langevin) et cité Establet (Marcel Cachin).
- Logements sociaux (Cité Denis Soulier : 26, Place de la république : 14...).
- Des espaces publics plus développés que sur le reste de la commune mais peu valorisés.
- Absence de mise en réseau des espaces publics.
- Traitement et aménagements urbains récents (place de la République jusqu'aux berges de l'Ouvèze, parvis Saint-Hubert, réaménagement de la place Charles de Gaulle).
- Liens avec l'Ouvèze peu évident.

Le bâti en centre historique



Source : Google Maps

7.2.2. LE BATI

- Présence de plusieurs logements vacants et de logements potentiellement indignes, en particulier dans le centre ancien.
- Présence d'un habitat collectif particulièrement dégradé : copropriété des Griffons.
- Présence de locaux d'activités vacants, en particulier dans le centre ancien.
- Plusieurs façades à réhabiliter, en particulier dans le centre urbain.



Source : Google Maps

La copropriété des Griffons construite en 1962 est située en limite du centre-ville, sur un promontoire dominant la ville de Sorgues au cœur d'un tissu d'habitat pavillonnaire. Constituée d'un ensemble de plus de 200 logements collectifs privés, la copropriété, compte tenu de sa dégradation, constitue une offre locative de fait sur ce secteur. La copropriété est marquée par la dégradation générale des espaces extérieurs, la détérioration des réseaux et l'aspect vétuste des bâtiments. La ville s'est engagée dans une perspective de démolition et de renouvellement urbain de l'ensemble du site. Une centaine de logements

ont été acquis par la ville. Plusieurs bâtiments ont déjà été démolis au cours des années 1990. Les bâtiments L1, L2 et L3 ont été détruits fin 2022. L'objectif sur ce quartier est de poursuivre cette politique de démolition. Le relogement des ménages occupant ces logements, préalable à la démolition, n'est pas achevé.

Patrimoine :

- Vestiges du château féodal "le Castellas"
- Maison dite « de la Reine Jeanne »
- Hôtel de la Monnaie (XIVème siècle)
- Château Saint-Hubert (XVIIIème siècle)
- Monument du Train Fantôme
- Chapelle Saint-Sixte

7.2.3. EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Les équipements publics et les commerces de proximité (essentiellement alimentaires, services à la personne, activité de restauration) se concentrent principalement :

- Dans le centre ancien ;
- Avenue Gentilly ;
- Boulevard Roger Ricca (notamment supermarché super U) ;
- Place Wittenberg (supermarché Carrefour Market).

Au regard de son poids démographique, ce secteur présente une sous-représentation de l'appareil commercial, du fait notamment de la proximité du centre commercial Auchan.

Les activités de restauration, les commerces d'équipement de la maison, de la personne et de loisirs sont particulièrement sous-représentés.

Equipements scolaires :

- 2 collèges (dont 1 privé)
- 3 écoles primaires (dont 1 privée)
- 2 écoles maternelles

Equipements sportifs :

- 2 complexes sportifs
- 1 terrain de football
- 1 piscine
- 1 gymnase

Equipement de transport :

- Gare SNCF

Equipements administratifs ou de services à la personne :

- L'hôtel de ville
- 1 police municipale
- 1 caserne des pompiers

- 1 poste
- 1 Maison France Services
- 1 pôle emploi (ANPE + Assedic)

Equipements socio-culturels

- 1 salle polyvalente
- 1 pôle culturel « Camille Claudel » qui accueille une bibliothèque, une médiathèque, une école de musique, une école de danse et une salle de spectacle (inaugurée en octobre 2010).

Equipements médicaux ou paramédicaux

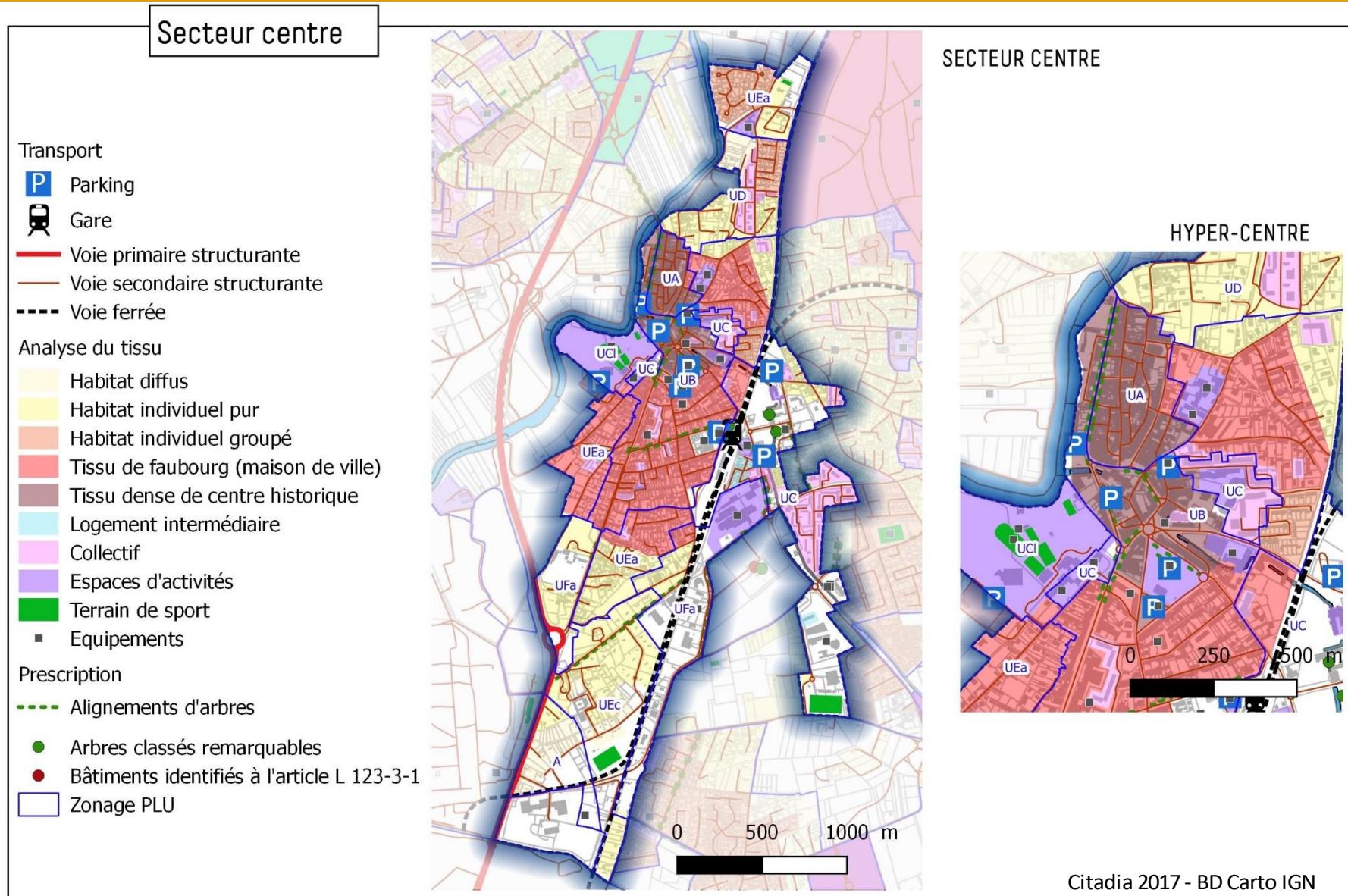
- 1 hôpital de jour
- 1 centre médico-social
- 1 maison de retraite
- 1 foyer logement

7.2.4. ACCESSIBILITE ET DESSERTE

- Absence de zone piétonne dans le centre ancien
- Desserte générale de bon niveau.
- Desserte principale : Avenue d'Avignon, Avenue d'Orange et route d'Entraigues.
- Pistes cyclables : absence dans le centre-ville/ Présence d'une bande cyclable le long de la route d'Avignon.
- Accessibilité piétonne des faubourgs à améliorer.
- L'Avenue d'Avignon constitue l'entrée de ville sud de la commune. La première séquence en entrée de ville présente un caractère routier (2X2 voies terre-plein central), une faible qualité paysagère à dominante d'activité. Les sociétés SNPE et SOPREMA marquent fortement cette première séquence en entrée de ville. La deuxième séquence présente un tissu urbain hétérogène en matière de formes urbaines et mixte en matière de fonction. On note l'existence d'une trame verte historique conséquente et la présence de nombreuses activités.
- Desserte transport collectif urbain : lignes 1 et 2 du réseau Sorg'en bus.

7.2.5. ENJEUX

- Revitaliser le centre ancien.
- Améliorer l'habitat du centre historique.
- Mise en valeur du patrimoine historique.
- Enjeu de renouvellement urbain, il s'agit en particulier de réinvestir l'ensemble des bâtiments vacants (d'habitat ou d'activité).
- Poursuivre l'aménagement d'espaces publics de qualité.
- Maintenir le commerce de proximité.
- Requalification du site de la gare : constitution d'un véritable pôle multimodal, réinvestissement des bâtis inoccupés, aménagement des espaces publics, renforcement de l'accessibilité de la gare depuis les autres quartiers de la commune (le centre-ville en particulier), création de liaisons piétonnes et cyclables notamment.
- Restructuration urbaine et sociale du quartier des Griffons.
- Requalification de la RD907 en voie urbaine de desserte des quartiers pour la séquence qui traverse le tissu résidentiel.



7.3. SECTEUR 2 : QUARTIER CHAFFUNES

A l'origine, le secteur de Chaffunes était une zone boisée, défrichée pour faire place au vignoble. L'expansion de Sorgues étant limitée sur la rive gauche de l'Ouvèze, ce secteur relativement proche du centre-ville a été ouvert à l'urbanisation.

Il s'est constitué à la faveur des opérations de lotissements successives, sans réelle structuration. L'absence de transports et d'équipements publics ont renforcé sa dépendance au centre-ville.

Une centralité nouvelle est constituée, entre le Boulevard Jean Cocteau et le Chemin de l'Île de l'Oiselay et sur l'Avenue Louis Dacquin. Les opérations d'habitat collectif récentes (opération livrée de 60 logements sociaux individuels et collectifs portés par Vaucluse Logement) et la présence de l'école Mistral, l'école Elsa Triolet, la Gendarmerie, le gymnase et la nouvelle crèche ont permis de recentrer les flux et l'activité du quartier sur ce secteur.

A l'Est du secteur, la zone de La Malautière et le village Ero, s'inscrivent en entrée de ville, en discontinuité du quartier résidentiel de Chaffunes. La question de la gestion de l'interface entre ces deux zones et de leur mise en réseau sera posée dès lors que les projets d'extension portés par la CASC (pour la ZA) et par la commune (pour le quartier résidentiel) seront engagés.

7.3.1. MORPHOLOGIE ET PAYSAGE

- Densité urbaine faible à l'exception du centre du quartier, autour des écoles.
- Structuration urbaine peu évidente.
- Peu d'espaces publics, sauf à proximité des équipements publics
- Faible lisibilité du réseau piétonnier.
- Traitement paysager limité au minimum, sauf sur les opérations les plus récentes.
- Une trame naturelle (haies remarquables, canaux) et un paysage viticole de grande qualité - des vues remarquables sur le Ventoux et le village de Châteauneuf-du-Pape (particulièrement au niveau de la route de Châteauneuf-du-Pape).
- Présence de bandes cyclables sur le Boulevard Jean Cocteau et le Chemin de l'Île de l'Oiselay.
- La route de Châteauneuf-du-Pape refaite récemment par le département du Vaucluse.
- Des entrées de ville peu aménagées et plutôt confidentielles (Chemin de l'Île de l'Oiselay).

Habitat individuel groupé



Source : Google Maps

7.3.2. LE BATI

- Prédominance de l'habitat individuel (sous forme d'urbanisation diffuse ou de lotissements).
- Faible qualité architecturale de l'habitat pavillonnaire.
- Habitat intermédiaire quasiment absent (opération récente Chemin des pompes).
- Habitat collectif implanté exclusivement sur le Boulevard Jean Cocteau et le Chemin de l'île de l'Oiselay où se situe la résidence l'Envolée (45 LLS) - typologie d'habitat en R+2 à R+3.
- 292 logements sociaux sur le quartier (Résidence Chaffunes, La Farigoule et le Clos de Fatoux).

7.3.3. EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Equipements scolaires

- 2 écoles primaires
- 2 écoles maternelles

Equipements administratifs ou de services à la personne

- 1 gendarmerie
- 1 halte crèche-garderie
- Quelques commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, presse).
- Pôle commercial Avenue d'Orange (Intermarché, Lidl) et à l'interface du centre-ville (Chemin des Pompes et Chemin de la Grange Rouge).
- Présence d'activités et de friches en entrée de ville Nord Route de Châteauneuf-du-Pape, RD 907 et chemin de l'Oiselet.

7.3.4. ACCESSIBILITE ET DESSERTE

- Desserte primaire de qualité.

- Desserte secondaire et interne insuffisante - chemins souvent non revêtus, voies en impasse et très étroites (surtout sur les opérations excentrées).
- Route de Châteauneuf-du-Pape ayant été aménagée récemment par le Conseil Départemental.
- Réseau de modes doux incomplet et parfois peu lisible (absence de trottoirs sur le réseau secondaire).
- Accessibilité externe exclusivement routière.
- Rupture paysagère et fonctionnelle due à la déviation de la RD 907.
- Desserte transport collectif urbain : ligne 1 du réseau Sorg'en bus.

7.3.5. ENJEUX

- Compléter l'armature de commerces de proximité
- Maîtriser la densification du secteur
- Gérer les interfaces entre espaces résidentiels
- Qualifier l'entrée ville
- Constituer un véritable réseau de modes doux sécurisé relié au réseau Sorgu'en Bus (en particulier sur les trajets scolaires)
- Veiller à l'aménagement des interfaces habitat/zones naturelles et agricoles

Secteur Chaffunes

Transport

- Parking
- Gare
- Voie primaire structurante
- Voie secondaire structurante
- Voie ferrée

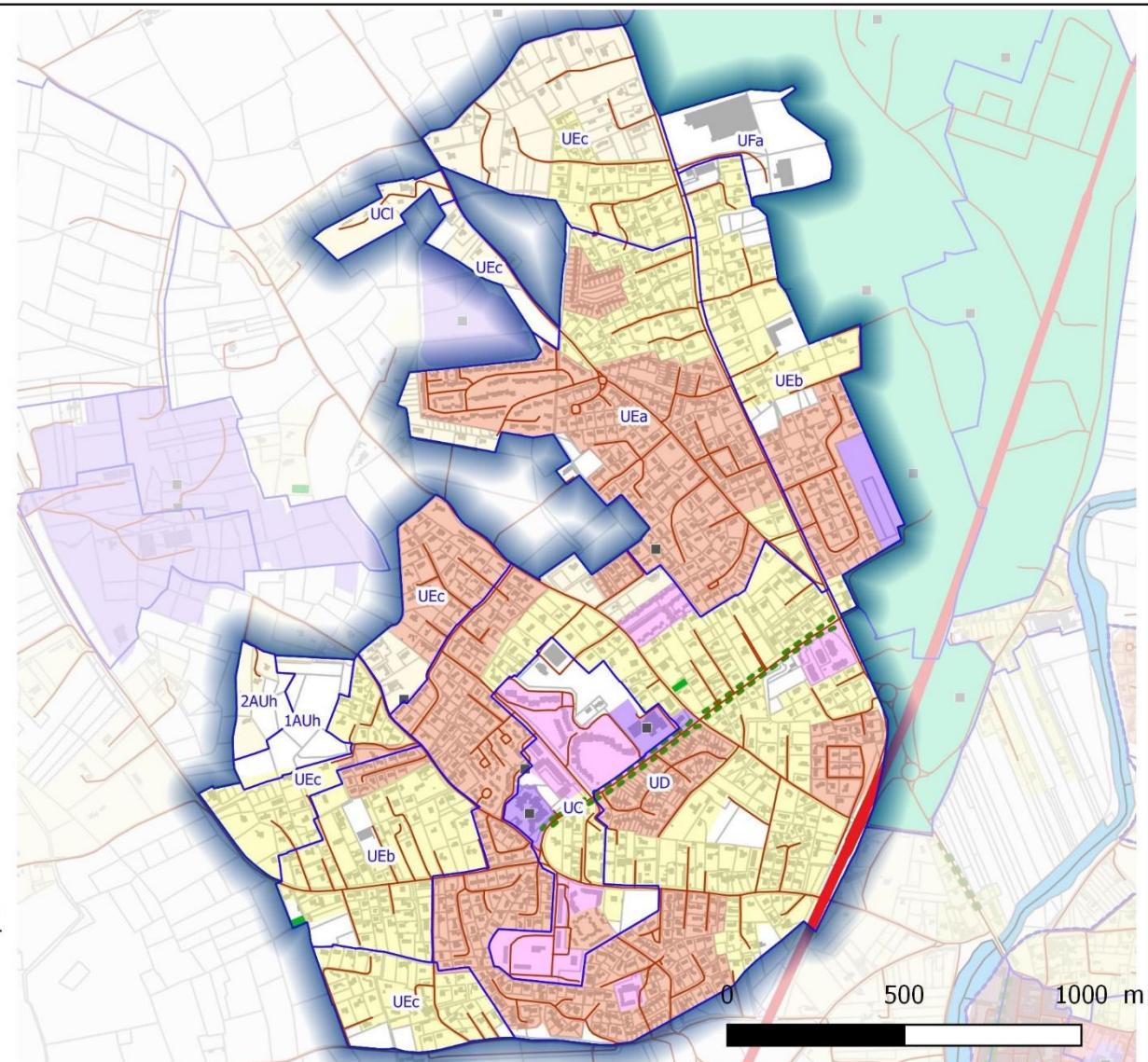
Analyse du tissu

- Habitat diffus
- Habitat individuel pur
- Habitat individuel groupé
- Tissu de faubourg (maison de ville)
- Tissu dense de centre historique
- Logement intermédiaire
- Collectif
- Espaces d'activités
- Terrain de sport
- Equipements

Prescription

- Alignements d'arbres
- Arbres classés remarquables
- Bâtiments identifiés à l'article L 123-3-1
- Zonage PLU

Citadia 2017 - BD Carto IGN



7.4. SECTEUR 3. SECTEUR SUD : AVIGNON NORD, BADAFFIER, POINSARDE

Le secteur sud est constitué de plusieurs sous-secteurs :

- Un vaste espace à dominante d'activités le long de la route de Carpentras et de la route de Vedène constitué des zones d'activité d'Avignon Nord, de Sainte-Anne, du Pont de la Traille et de la Marquette.
- Le secteur résidentiel de la Poinsarde/Bécassière constitué de lotissement d'habitat pavillonnaire de faible densité, d'habitat diffus et de deux cités ouvrières Poinsard et Bécassière.
- Le secteur du Badaffier situé à l'Est de l'Autoroute, présente un caractère encore très agricole. Sur lequel s'est développé de l'habitat diffus.

7.4.1. MORPHOLOGIE ET PAYSAGE

- Composante agricole marquant fortement le paysage. Espaces agricoles ponctués de haies de cyprès d'orientation Sud-Ouest / Nord Est. Ces espaces agricoles tournés sont toujours exploités (blés), notamment au niveau de l'emplacement envisagé antérieurement pour accueillir le lycée.
- Réseau de haies dense et nombreux éléments patrimoniaux : alignements d'arbres, monastère de la visitation.
- Habitat de faible hauteur : maisons de plein pied et R+1.
- Présence d'un réseau de canaux patrimonial (canal de Crillon, canal de Vaucluse, Le Griffon et canal Forestier).
- Traitement paysager de qualité des zones Sainte-Anne et Avignon Nord.
- Qualité paysagère médiocre de la zone d'activité de la Marquette.
- Entrée de ville Sud-Est à dominante d'activité partiellement aménagée.
- Un type particulier et patrimonial de forme urbaine : les cités ouvrières de Poinsard et Bécassières.
- Espaces publics non traités.

7.4.2. LE BATI

- Bâti récent.
- Présence d'un corps de ferme sur le secteur de la Poinsarde.
- Présence d'un domaine viticole, domaine de Bourdines.
- Présence de fermes isolées à l'Ouest du chemin de Badaffier.
- Rénovations effectuées sur les bâtis anciennement dégradés de la cité Poinsard.
- Faible qualité architecturale de l'habitat pavillonnaire.

7.4.3. EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Absence de commerces de proximité du fait de la présence sur ce secteur de la zone commerciale d'Avignon Nord.

Equipements scolaires :

- 1 collège privé
- 2 écoles primaires (dont 1 privée)
- 1 école maternelle

Equipements sportifs

- 1 complexe sportif

Equipements sanitaires

- Clinique Font Vert

7.4.4. ACCESSIBILITE ET DESSERTE

- Proximité de l'échangeur routier Avignon-Nord.
- Proximité de la voie ferrée.
- Absence de cheminements piétons et de pistes cyclables (à l'exception de cheminements piétons zone d'Avignon Nord et zone Sainte-Anne.)
- Desserte interne à mailler.
- Desserte principale : route de Carpentras, route de Vedène.
- Desserte secondaire : Allée de la Traille et chemin de Brantes.
- Absence de liaison routière directe entre la zone d'activité Saint-Anne et la Zone de La Marquette.
- Accès direct depuis la route de Carpentras à la zone de La Marquette qui présente un caractère de dangerosité important.
- Desserte à renforcer entre le quartier Poinsard/ Bécassière et la zone d'activité Avignon-Nord.
- Desserte transport collectif urbain : ligne 2 pour le quartier Poinsarde/Bécassière, ligne 1 pour le quartier les Islette et Avignon Nord et absence de desserte pour le quartier Badaffier.

7.4.5. ENJEUX

- Structurer et constituer un véritable quartier de vie
- Structuration de la desserte du secteur et constitution d'un véritable réseau mode doux sécurisé qui converge vers le centre-ville.
- Gérer les interfaces Habitat/zone d'activité
- Mettre en réseau des zones d'activité entre elles
- Organiser les relations fonctionnelle et paysagère entre le secteur Sud et le secteur Joncas : mise en réseau avec la plaine sportive déjà constituée, gestion de la proximité du château de Brantes...
- Qualifier les espaces publics du quartier Poinsarde et Bécassière

Secteur sud

Transport

P Parking



Voie primaire structurante

Voie secondaire structurante

Voie ferrée

Analyse du tissu

Habitat diffus

Habitat individuel pur

Habitat individuel groupé

Tissu de faubourg (maison de ville)

Tissu dense de centre historique

Logement intermédiaire

Collectif

Espaces d'activités

Terrain de sport

■ Equipements

Prescription

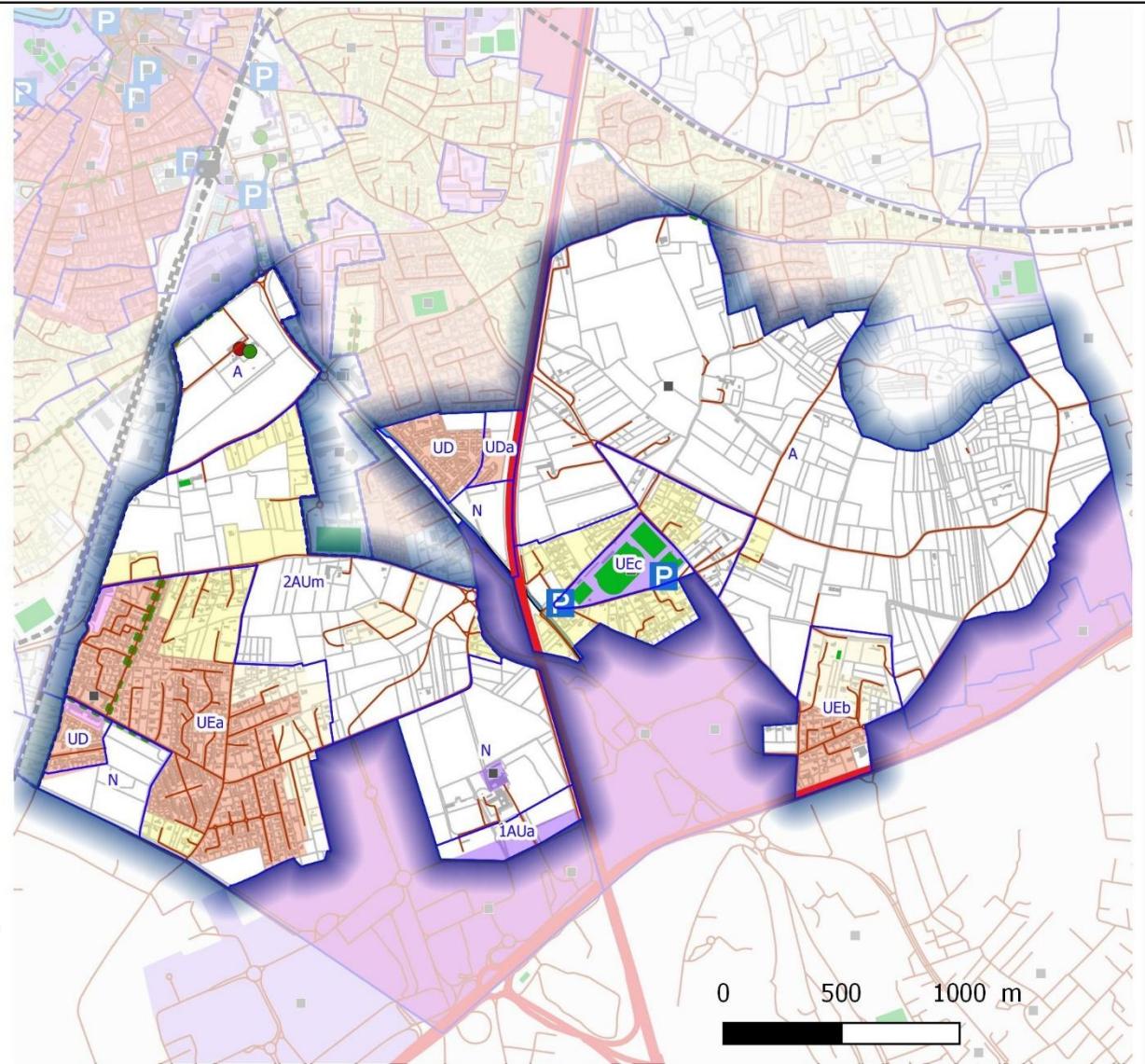
Alignements d'arbres

Arbres classés remarquables

Bâtiments identifiés à l'article L 123-3-1

Zonage PLU

Citadia 2017 - BD Carto IGN



7.5. SECTEUR 4 : QUARTIER LE JONCAS

Ce secteur s'inscrit à l'Est du centre-ville, au-delà de la voie ferrée qui marque une rupture nette du point de vue visuel et fonctionnel.

La Route d'Entraigues, dans le prolongement du Boulevard Ricca, constitue l'artère principale sur laquelle on retrouve le pôle administratif et le parc Gentilly. Plus au Sud, le long de la Rue de la Coquille, s'implantent les principaux équipements publics (centre social, crèche, centre de loisirs, école de musique, piscine, salle des fêtes).

Au Sud, la ZA du Pont de la Traille marque l'entrée de ville, à proximité de la plaine sportive nouvellement constituée où le Dojo s'est déplacé, de la Cité Générat et du Château de Brantes.

Au Nord, le quartier présente un tissu résidentiel homogène en limite de la zone industrielle du Fournal, dans lequel on trouve le groupe scolaire Maillaude, le collège Diderot, le gymnase Pierre de Coubertin et le stade Maillaude.

7.5.1. MORPHOLOGIE ET PAYSAGE

- Un tissu résidentiel à dominante d'habitat individuel.
- Plusieurs lotissements récents (Jardins de la Fontaine, Les Maraîchers, Camerone).
- Des ensembles collectifs (Résidence du Parc, Cité Maillaude, Résidence Le Régent...) et collectifs sociaux (Cité Establet : 236 logements, Cité Générat : 345 logements, Cité Paul Pons : 34, Cité Rouvière : 32).
- Des espaces publics peu nombreux ou peu conviviaux.
- De grandes emprises dévolues à la CAPL, au Château de Brantes en entrée de ville.
- Une trame verte urbaine dense aux abords du centre administratif.
- Des bandes cyclables et des alignements d'arbres remarquables en entrée de ville.
- Des espaces libres sur les berges du Canal de Vaucluse sur la Route de Vedène.
- Un impact visuel important de la zone industrielle du Fournal sur le tissu résidentiel.
- Des platanes coupés avenue Picasso en raison du chancre coloré du platane.

7.5.2. LE BATI :

- Habitat individuel en rez-de-chaussée ou en R+1
- Habitat collectif en R+2 à R+5
- Réhabilitation récente de la Cité Généralat
- Projet de réhabilitation de la Cité Establet

7.5.3. EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Equipements scolaires

- 1 lycée professionnel
- 1 collège
- 1 école primaire
- 2 écoles maternelles

Equipements sportifs

- 2 complexes sportifs
- 1 terrain de football

Equipement administratif ou de services à la personne

- Les services municipaux
- 1CCAS
- 1CPAM
- 1 halte crèche-garderie
- 1 pôle petite enfance (accueil possible de 77 enfants) en cours de création

Equipements socio-culturels

- 1 bibliothèque départementale
- 1 salle des fêtes
- 1 centre de loisirs

7.5.4. ACCESSIBILITE ET DESSERTE

- Accessibilité externe aisée depuis le Sud (entrée de ville Sud-Est) mais moins visible depuis le Nord (par la zone industrielle du Fournalat).
- Desserte primaire de qualité (Boulevard Allende, Route de Vedène, Route d'Entraigues).
- Présence de bandes cyclables sur le Boulevard Allende.
- Desserte secondaire et connexions aux quartiers voisins peu visibles (Chemin du Badaffier, Rue du Mont Ventoux, Rue du Caire).
- Rupture fonctionnelle et visuelle marquée au niveau de la voie ferrée.
- Desserte interne souvent en impasse.
- Desserte transport collectif urbain : ligne 2 du réseau Sorg'en bus.

7.5.5. ENJEUX

- Valoriser et mettre en réseau les espaces publics avec le centre-ville
- Valoriser le patrimoine paysager et naturel en entrée de ville sur la Route de Vedène
- Résorber les points noirs paysagers (CAPL, pont de la voie ferrée, interface avec la zone industrielle du Fournalat)
- Promouvoir de nouvelles formes urbaines (même si les disponibilités foncières sont réduites sur ce quartier)
- Maintenir le commerce de proximité pour conserver un dynamisme au sein du quartier
- Améliorer la lisibilité des accès au pôle scolaire

Secteur Le Joncas

Transport

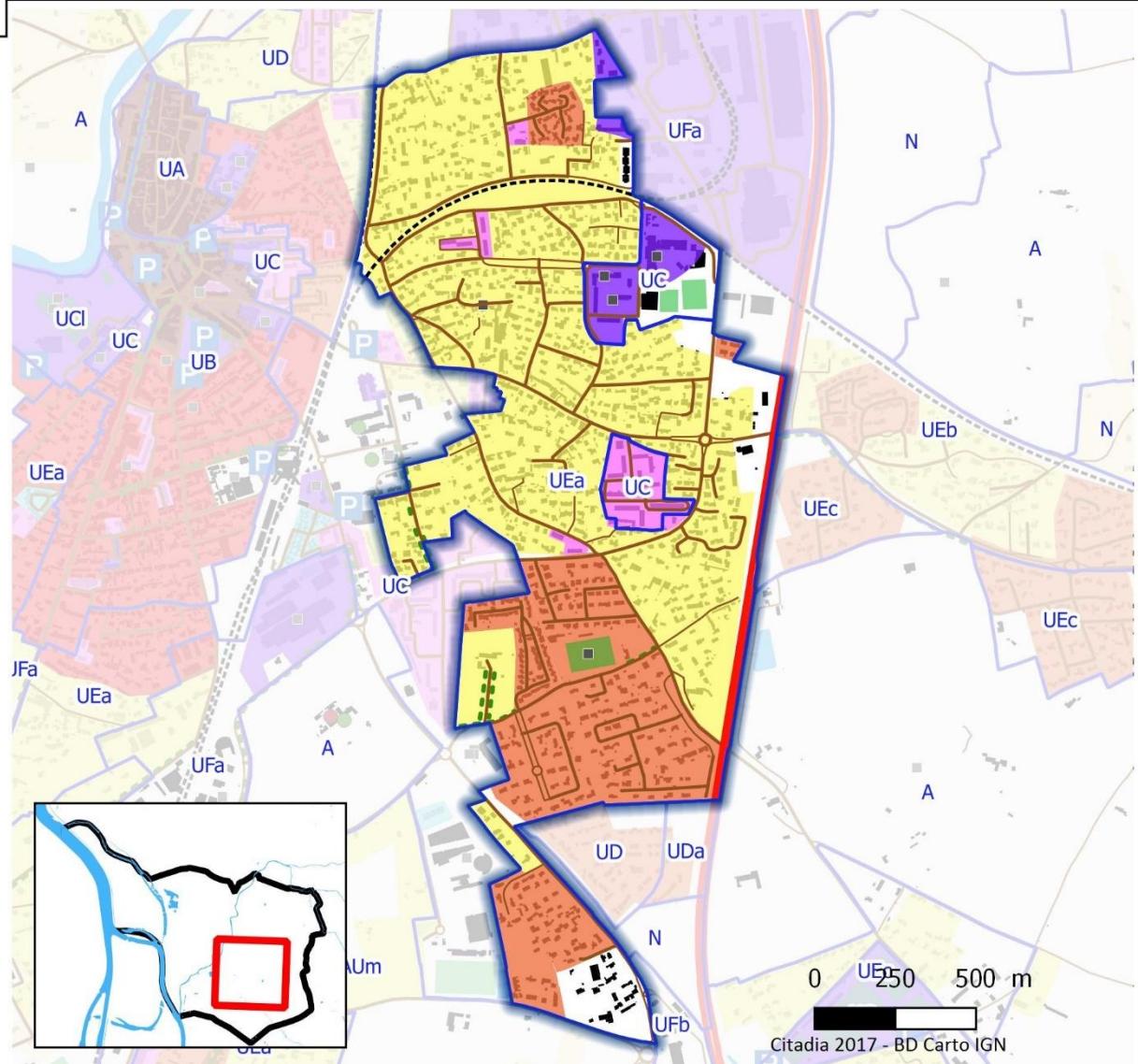
- P Parking
- Gare
- Voie ferrée
- Voie primaire structurante
- Voie secondaire structurante
 - à une voie
 - à deux voies
 - à trois voies

Analyse du tissu

- Tissu dense de centre historique
- Tissu de faubourg (maison de ville)
- Habitat individuel groupé
- Habitat individuel pur
- Habitat diffus
- Logement intermédiaire
- Collectif
- Espaces d'activités
- Terrain de sport
- Equipements

Prescription

- Alignements d'arbres
- Arbres classés remarquables
- Bâtiments identifiés à l'article L 123-3-1
- Zonage du PLU en rigueur



7.6. SECTEUR 5 : QUARTIER LA MONTAGNE

Ce secteur se situe en entrée de ville Est, sur la Route d'Entraigues. A l'origine il était composé d'un paysage agricole et viticole, qui tend à disparaître au sein de l'urbanisation de ces dernières années.

La présence de zones d'urbanisation diffuse (zones NB) a renforcé le caractère urbain de ce secteur, sans apporter une structuration et une densification urbaine réelle. Il s'agit aujourd'hui plutôt d'un continuum urbain que d'un réel quartier.

L'absence d'équipements, de commerces et d'espaces publics en font un secteur sans réelle centralité, qui est totalement dépendant du centre.

7.6.1. MORPHOLOGIE ET PAYSAGE

- Densité urbaine faible
- Présence de quelques activités (artisanat et services) en façade de la route d'Entraigues juste après le pont de l'A7
- Présence d'une trame naturelle et viticole marquante
- Paysage ouvert vers le Sud et la colline du Mourre de Sève

7.6.2. LE BATI

- Habitat individuel en rez-de-chaussée et R+1

7.6.3. EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Néant

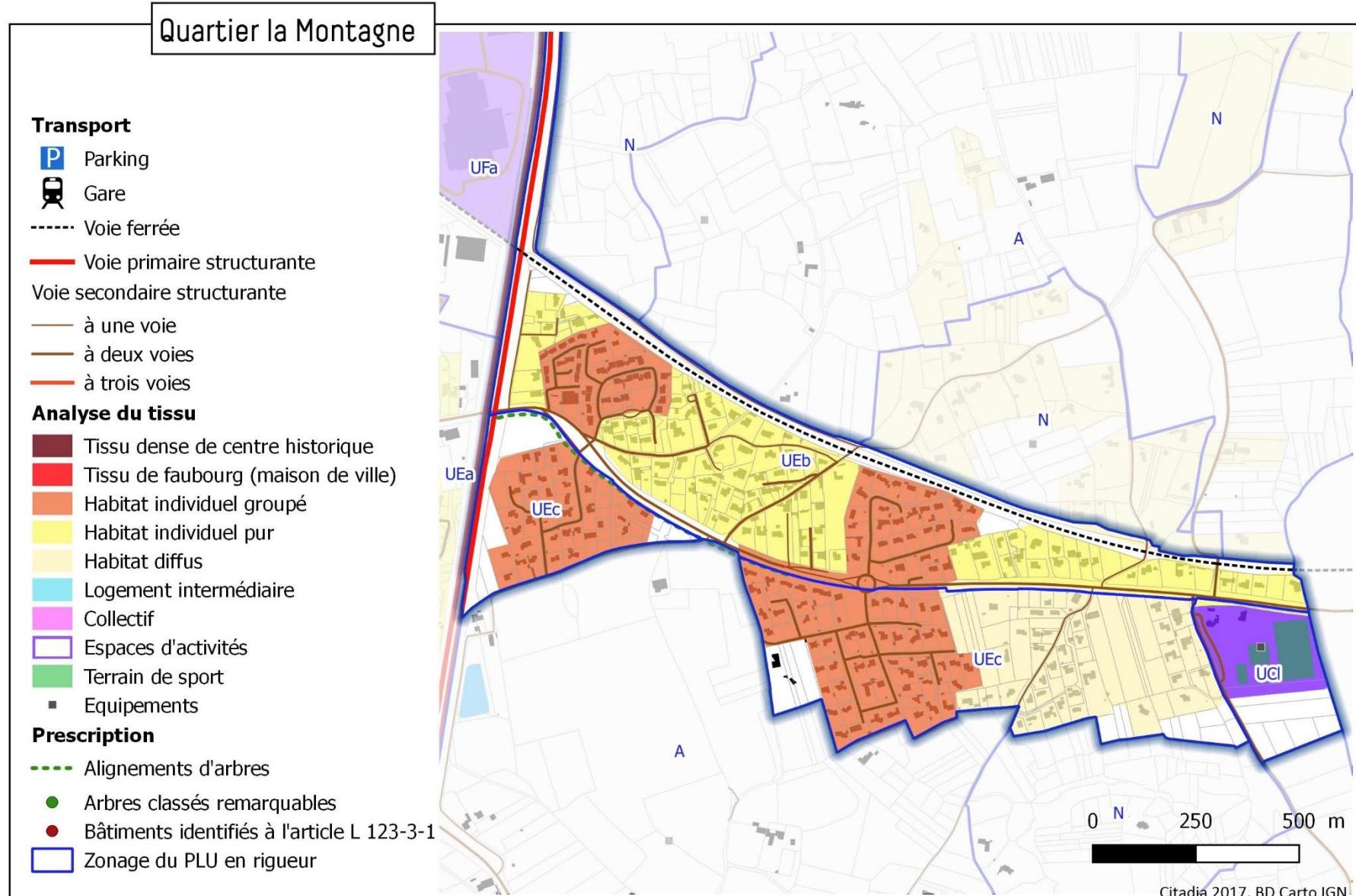
7.6.4. ACCESSIBILITE ET DESSERTE

- Accessibilité externe aisée depuis le centre-ville

- Desserte secondaire peu structurante, même sous-dimensionnée en direction du secteur de La Montagne
- Desserte interne peu étroite, souvent de faible gabarit
- Rupture marquée au Nord du secteur par la voie ferrée
- Accès directs nombreux sur la Route d'Entraigues

7.6.5. ENJEUX

- Qualifier l'entrée de ville route d'Entraigues
- Sécuriser les accès sur la route d'Entraigues
- Traiter l'interface Habitat/zone agricole et naturelle



CHAPITRE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. L'ARMATURE PAYSAGERE DU TERRITOIRE COMME SOCLE DU PROJET

1.1. UN TERRITOIRE DE CONFLUENCE

Le territoire communal s'étend sur une superficie de 3 340 hectares.

La commune de Sorgues appartient à l'entité géographique du **couloir rhodanien**, séparé de la **plaine du Comtat** par une ligne de collines : la **Montagne**, la **colline de Sèvre**, et la **montagne Sainte-Anne à Vedène**. Ces deux entités majeures communiquent par trois seuils qui intéressent directement la commune :

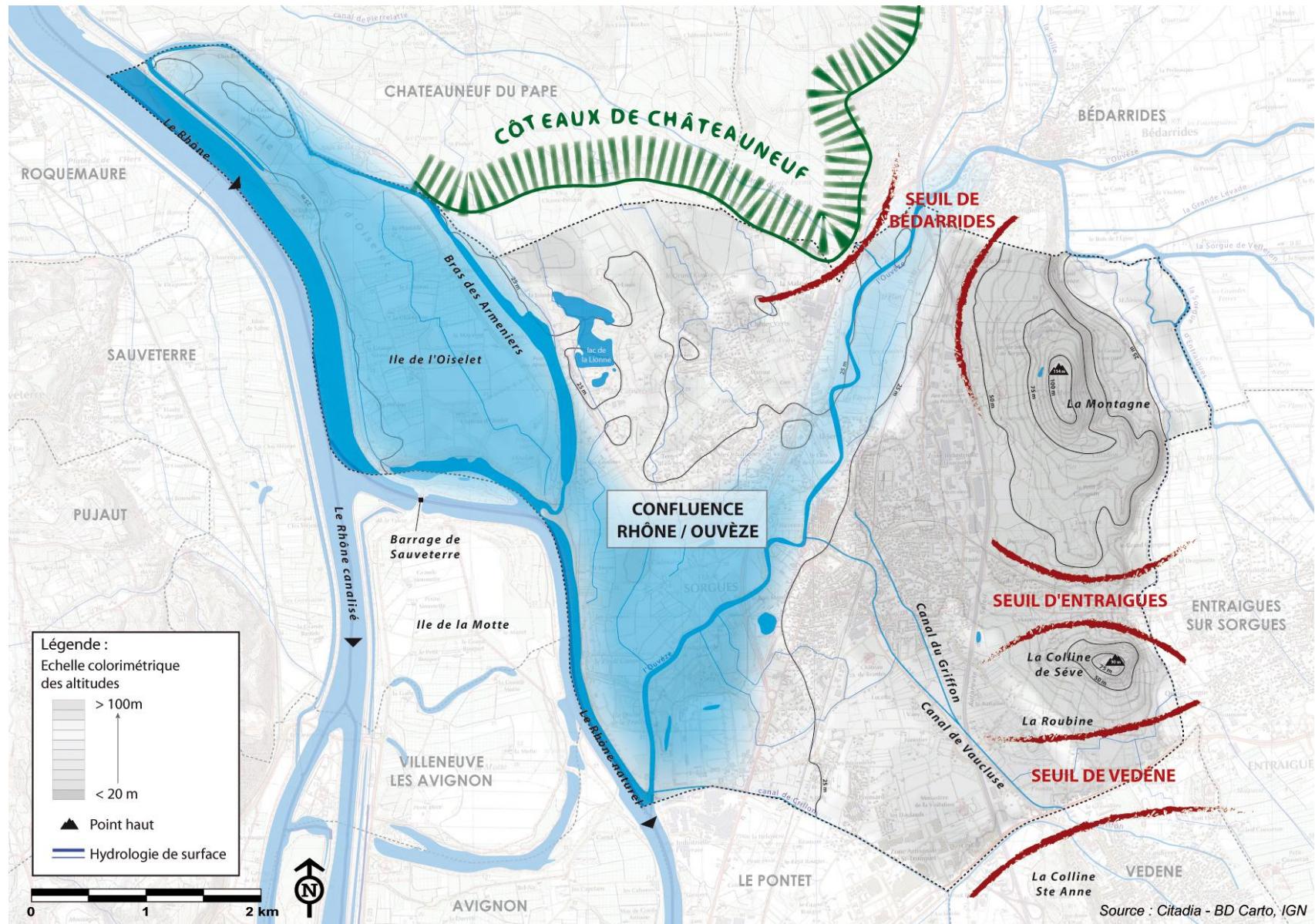
- **Le seuil de Bédarrides**, franchi par la RD 907 et l'a7 et caractérisé par le passage de L'Ouvèze
- **Le seuil d'Entraigues**, assurant la liaison Sorgues-Carpentras et permettant de rejoindre la route de Carpentras
- **Le seuil de Vedène**, assurant la liaison Sorgues-Vedène et marqué par la liaison Sorgues-Carpentras.

A la différence de Vedène (village de colline), de Bédarrides (village en position de seuil) et du Pontet (village carrefour), Sorgues se définit par sa position dans la plaine, en bord d'Ouvèze.

Le centre historique s'est installé contre la rivière, sur sa rive gauche, au point de passage en relation avec Châteauneuf-du-Pape, d'où son nom d'origine « Pont de Sorgues » qui indiquait son rôle de péage exercé au niveau du pont qui était autrefois défendu par un château.

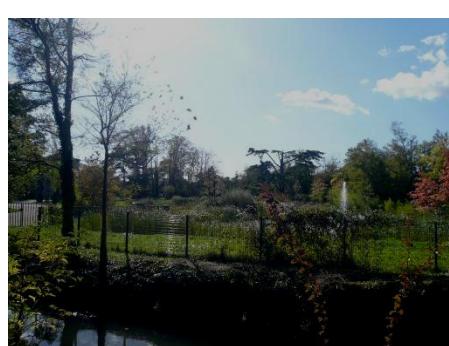
Le territoire se décompose en plusieurs entités distinctes bien identifiables :

- **L'île de l'Oiselet**, limitée à l'ouest par les digues du Rhône canalisé et à l'Est par le bras naturel des Arméniers,
- **La plaine rive droite de l'Ouvèze**, descendant en pente douce vers le sud depuis les coteaux de Châteauneuf-du-Pape et se terminant par la zone de confluence Rhône-Ouvèze,
- **La plaine rive gauche de l'Ouvèze**, où la ville s'est initialement implantée et largement développée, s'étendant jusqu'à la Montagne,
- **Les reliefs de la Montagne et de Sèvre**, marqués par des espaces boisés
- Et l'extrémité Est du territoire, riveraine de la Sorgue d'Entraigues, appartenant à la **vaste plaine Comtadine**.





Parc urbain du centre de loisirs - Centre-Ville



Parc urbain du centre administratif



Alignements de micocouliers-Quartier Chaffunes



Haies brise-vent - Quartier Chaffunes



Parking paysager - Quartier Chaffunes



Île de l'Oiselet - Pont des Arméniers



Berges de l'Ouvèze



Terrasses de Châteauneuf-du-Pape

1.2. DES PAYSAGES NATURELS DE GRANDE QUALITE

Selon l'atlas des paysages du Vaucluse, la commune est concernée par l'entité paysagère « Le couloir Rhodanien ». Le fleuve, aujourd'hui canalisé, est bordé de collines calcaires qui forment plusieurs seuils. Dans cet espace intensivement mis en valeur, seules quelques îles ont encore un caractère naturel. Ce couloir a attiré les grandes infrastructures et les centres urbains.

Le fleuve a considérablement changé de visage depuis les aménagements réalisés dans les années 50 pour l'hydroélectricité, l'irrigation et la navigation. En amont, le canal de Donzère-Mondragon est venu doubler le cours du fleuve sur 28 km. Plusieurs barrages-écluses enjambent le fleuve : à Bollène, Caderousse, Sauveterre, Villeneuve. Ils font partie du patrimoine bâti moderne et constituent des sites fréquentés d'où l'on a des vues intéressantes sur le fleuve. Le cours a été régularisé, le fleuve endigué, mais plusieurs îles et lônes sont encore présentes ainsi qu'un étang à Mondragon (île vieille).

Les fermes implantées en zone inondable comportent un plan incliné destiné à mener les bêtes à l'étage en cas de crue ; à l'intérieur, le « récati » constitue l'endroit protégé, toujours à l'abri de l'eau. Des ouvrages plus importants marquent le paysage ; ainsi à Caderousse, la digue qui ceinture le village constitue un patrimoine bâti d'intérêt.

Les structures paysagères caractéristiques de cette entité sont :

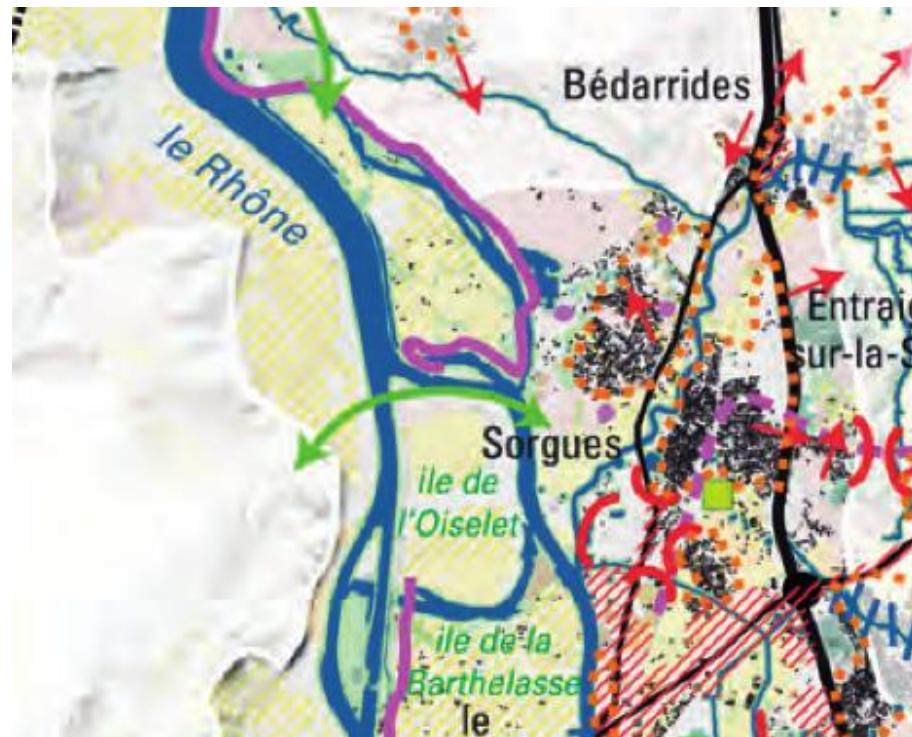
- Une concentration d'infrastructures rectilignes ;
- Les platanes en bord de route ;
- Les vastes parcelles agricoles ;
- Le fleuve et le canal ;
- Les voies rapides ;
- L'habitat dispersé ;
- Les villages en hauteur ;

- La ripisylve parfois épaisse.

Cette unité ne cesse d'être le lieu d'implantation de grands projets, avec un paysage en transformation continue. De nouveaux projets d'infrastructures sont prévus : échangeur autoroutier à Piolenc, véloroute Via Rhôna du Léman à la Méditerranée, poursuite de la LEO à Avignon. Des projets industriels ont vu le jour : implantation d'éoliennes, fermes photovoltaïques. De nouvelles zones d'activités et des quartiers d'habitation sont envisagés.

Les enjeux identifiés sur cette entité sont :

- Gérer durablement les structures du paysage et l'occupation des sols ;
- Valoriser les paysages fortement perçus ;
- Préserver les sites de riches paysagère ou écologique ;
- Les grands projets, enjeux paysagers à court terme.



vergers et cultures diversifiées

vignobles

paysage des cours d'eau

alignement d'arbres majeurs

ligne de vue principale

front urbain

site de richesse paysagère

corridor écologique à l'échelle du paysage

carrière et son périmètre d'extension

nouvelle infrastructure linéaire

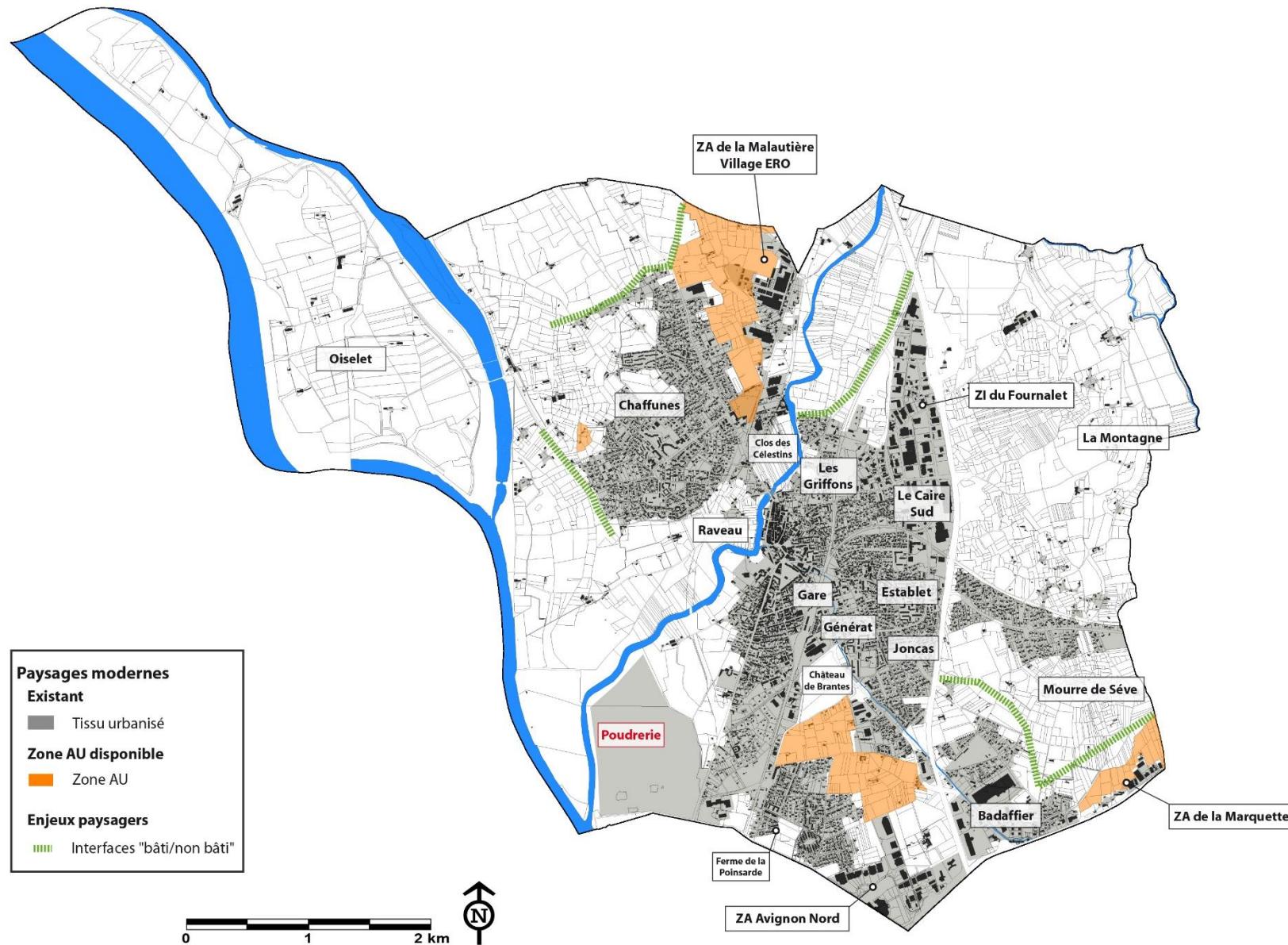
Evolutions et enjeux paysagers - Source : Atlas des paysages du Vaucluse, 2017

1.3. DES PAYSAGES MODERNES CLOISONNÉS ET PEU LISIBLES

Le centre ancien s'est implanté dans la plaine de l'Ouvèze, en amont de la confluence. Il s'est ensuite développé, à la faveur des voies de communication :

- **Le long de la RD 907** : en direction du nord vers Bédarrides, en franchissant ainsi l'Ouvèze. Les activités économiques se sont implantées à la faveur du Village ERO (constitué dans les années 60), le long de la voie, ce qui pose aujourd'hui des problèmes d'accès et de sécurisation des flux automobiles. A l'ouest de la RD 907, les terrains agricoles et les gravières s'étendent jusqu'à l'Ouvèze et ont fait place à la déviation de la RD 907 séparant la poudrerie du reste de la ville. L'entrée de ville nord, peu qualifiée et hétérogène d'un point de vue paysager constitue un enjeu majeur dans le projet urbain de la ville.
- **Entre l'Ouvèze et la voie ferrée** : le centre ancien a connu un développement hétérogène vers le sud, jusqu'au pôle commercial d'Avignon Nord. Ce secteur accueille aujourd'hui, dans une zone hétérogène, les grandes emprises industrielles de la SNPE / Eureenco, le quartier résidentiel diffus de la Peyrade, les Saules et Le Gros Clapier, ainsi que la Gare. Au nord, l'urbanisation s'est développée sous la forme d'habitat peu dense (quartiers du Château, des Crémades, des Ramières), seule la Cité des Griffons représente une certaine densité urbaine, mais la problématique sociale qui est liée en fait un site à fort enjeu, aux portes du centre-ville.
- **Au-delà de l'Ouvèze** : à l'ouest et au nord du centre ancien, le caractère inondable des terres agricoles a limité l'urbanisation de ces espaces qui occupent encore aujourd'hui une part importante dans le paysage agricole péri-urbain (secteur du Raveau, du Clos des Célestins, de la Serre, des Faysses et des Jésuites). Ces secteurs constituent des espaces ouverts et inondables dont la vocation doit être affirmée dans le projet urbain (réflexion à mener sur la place de l'agriculture péri-urbaine et le devenir d'espaces libres dans le cadre de l'élaboration d'une trame verte d'agglomération).
- **Entre la voie ferrée et l'A7** : à l'est du centre ancien s'est développé un ensemble résidentiel mixte (entre la Route d'Entraigues et la rue Marius Chastel - au sud de la route d'Entraigues et jusqu'en entrée de ville), sous forme d'habitat individuel et intermédiaire (cité Maillaude, quartier Bel Air, Pamard, Les Herbages, le Jonquas et plus récemment les prairies du Jonquas) et ponctuellement sous forme d'habitat collectif (Cité Establet, Cité Générat). Plus au nord, sur la route de Bédarrides, en entrée de ville, s'est développée la zone industrielle du Fournal. Deux problématiques sont à étudier plus finement dans le cadre du projet urbain de la ville, d'une part la qualification des entrées de ville nord (Route de Bédarrides) et sud (ZA du Pont de la Traille et les Islettes) et d'autre part, la mise en réseau des espaces publics et espaces verts au sein de ces quartiers, qui aujourd'hui comptent peu d'espaces de proximité, propres au développement de la vie de ces quartiers.
- **Le long de la RD 942** : l'A7 constitue à l'est de la ville une limite à l'urbanisation qui a toutefois été franchie au niveau de la route d'Entraigues. Cette entrée de ville s'est urbanisée progressivement sous une forme plus ou moins diffuse, entre les espaces agricoles et viticoles de Barrette et Tout-Vent, et le Mourre de Sève. Ce secteur forme aujourd'hui un continuum urbain quasi-continu entre Sorgues et Entraigues. L'avenir de ce quartier insuffisamment équipé mais convoité constitue un enjeu du projet urbain de la ville.

-
- **Sur la route de Châteauneuf-du-Pape** : historiquement ce secteur était viticole. Il s'est développé quelques activités et un habitat individuel, soit sous forme de lotissements denses, soit sur des parcelles privatives au coup par coup. Ce quartier s'est peu à peu structuré autour du Boulevard Jean Cocteau et du Chemin de l'Oiselet. La route de Châteauneuf constitue aujourd'hui une entrée de ville nord, et un accès privilégié aux communes de Châteauneuf-du-Pape et Orange.
 - **Sur le chemin de l'Oiselet** : ce secteur est formé d'une urbanisation diffuse, entre laquelle des espaces résiduels (des reliques agricoles ou des boisements) non bâtis s'insèrent dans ce contexte déjà urbain. L'habitat y est soit collectif (résidence l'Oiselay de l'Ouvèze), soit individuel en bande, soit dans le cadre de lotissements, soit sous forme de maisons individuelles (lotissements les Confines I, les Ritournelles, les Cadenières, les Genets, La Verdière). La densité du tissu urbain n'est aucunement proche du celle du centre, elle résulte d'une logique d'opportunité immobilière, plus que de structuration urbaine.
 - **En limite sud du territoire** : on identifie un quartier résidentiel spécifique autour des cités ouvrières de Poinsard et Bécassières, en périphérie du centre et qui tourne le dos au grand secteur commercial d'Avignon Nord. Ce quartier souffre d'un éloignement du centre-ville de Sorgues et d'une faiblesse des équipements (seul le groupe scolaire des Bécassières constitue un espace de proximité et participe à la dynamique du quartier).



1.4. DES ENTREES DE VILLE PEU IDENTITAIRES, DES ESPACES PLUS CONFIDENTIELS A REVELER

La commune de Sorgues est concernée par de grands axes de circulation, la RD 942, la RD 907, la RD 225 et l'autoroute A7. Elle est donc soumise à l'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme. A cet égard, la circulaire n°96-32 du 13 mai 1996, permet d'apporter des éléments d'appréciation sur la qualité des entrées de ville.

Plusieurs entrées de ville ont été identifiées et font l'objet d'enjeux en matière de paysage et d'aménagement urbain, qu'il conviendra d'étudier dans le cadre du projet urbain pour leur donner une identité, en fonction de leurs usages et de leurs statuts.

La majorité des entrées de ville (nord et sud) sont composées d'un tissu d'activités omniprésent et fortement marqué. Cette prédominance de paysages d'activités nuit à la lisibilité des entrées de ville sur la commune et ne permettent pas toujours d'identifier l'entrée sur le territoire communal.

Celles-ci se composent généralement de deux séquences :

- **L'une à dominante d'activités et assez peu identitaire** (Secteur de la poudrerie sur la route d'Avignon, ZA Sainte-Anne Est et ZA du Pont de la Traille sur la route de Vedène, ZA de la Malautière sur la route de Bédarrides).
- **La seconde, plus urbaine, à dominante résidentielle et marquant réellement l'entrée d'agglomération** est bien identifiable par l'automobiliste ou le visiteur. Leur caractère urbain résulte de la présence d'un tissu résidentiel, d'espaces verts ou libres aménagés et de plantations d'alignement. La plupart font l'objet d'un traitement de la voirie (trottoirs et bandes cyclables), en accompagnement des espaces naturels ou agricoles identitaires (Canal de Vaucluse sur la route de Vedène, trame verte dense le long de la route d'Avignon, espaces agricoles

inondables sur la route de Bédarrides, espaces viticoles sur la route d'Entraigues).

Ces paysages d'entrées de ville, par leur hétérogénéité et leur mutation rapide, participent à la banalisation du territoire. La question de la localisation des activités en entrée de ville n'est pas à remettre en cause mais celle de la qualification de ce type de zones reste à débattre (traitement des espaces publics, du stationnement, des façades, de la signalétique...). Ces zones et leur image participent à l'identité de la ville et sont donc des secteurs d'enjeux forts en termes de qualification paysagère.

De même, dans les secteurs à dominante résidentielle, la question de l'accompagnement des constructions nouvelles doit être abordée dans l'élaboration du PLU. Plusieurs types de prescriptions pourront être inscrits dans le PADD : par exemple, la création et la mise en réseau des espaces verts urbains doit aboutir dans le PLU à une réflexion sur la trame verte urbaine, en complément de l'approche sur les trames naturelles précédemment évoquées.

Au-delà de ces entrées de ville majeures, plusieurs « portes » sur les espaces naturels, beaucoup plus confidentielles, ont été identifiées :

- A la sortie du quartier de Chaffunes en direction de l'île de l'Oiselet
- Au nord du centre-ville, au quartier des Faysses sur le chemin du Plan Est.

Ces entrées de ville secondaires gardent un caractère naturel et agricole dominant qui participe à la qualité et à l'image du territoire communal. Ces espaces de proximité pourront également faire l'objet d'une réflexion sur la trame verte urbaine et sur leur devenir en termes d'usages dans le cadre de la réflexion sur le projet urbain de la ville.

1.5. UNE HISTOIRE RICHE A L'ORIGINE D'UN IMPORTANT PATRIMOINE CULTUREL

La présence humaine est attestée sur le territoire depuis le Néolithique.

Le plus important site préhistorique se trouve au « Mourre de Sève ». Son occupation eut lieu entre le VI^{ème} et le II^{ème} siècle avant notre ère. Les fouilles ont mis à jour des vestiges prouvant des relations commerciales avec les Phocéens de Massalia.

Dans la seconde moitié du XI^{ème} siècle, un pont de pierre fut construit en remplacement d'un vétuste pont de bois. Désormais la cité, dès 1063, prit le nom de Pons Sorgie, Pons-de-Sorgo en provençal et Pont-de-Sorgue en français.

En 1317, Jean XXII fit édifier le premier palais pontifical sur les bases de l'ancien castrum. En 1322, l'Abbé de Cluny rétrocéda à la Papauté ses droits sur l'église paroissiale. En 1354, l'Hôtel des Monnaies, installé à l'intérieur du palais pontifical, cessa d'émettre pour être transféré à Avignon.

Le 2 août 1562, le palais pontifical, défendu par une garnison italienne, fut brûlé par le baron des Adrets qui ruina aussi le couvent des célestins à Gentilly.

La Révolution chassa les ordres religieux de la ville et en particulier les Célestins de Gentilly.

Alors que le débarquement se préparait en Provence, des raids aériens alliés qui bombardèrent la ville le 2 août 1944. Un dernier train de déportation passa à Sorgues le 18 août 1944 et des résistants aidèrent des prisonniers à s'évader. Le passage « du train Fantôme » est aujourd'hui célébré place Wettenberg devant le monument qui lui rend hommage.

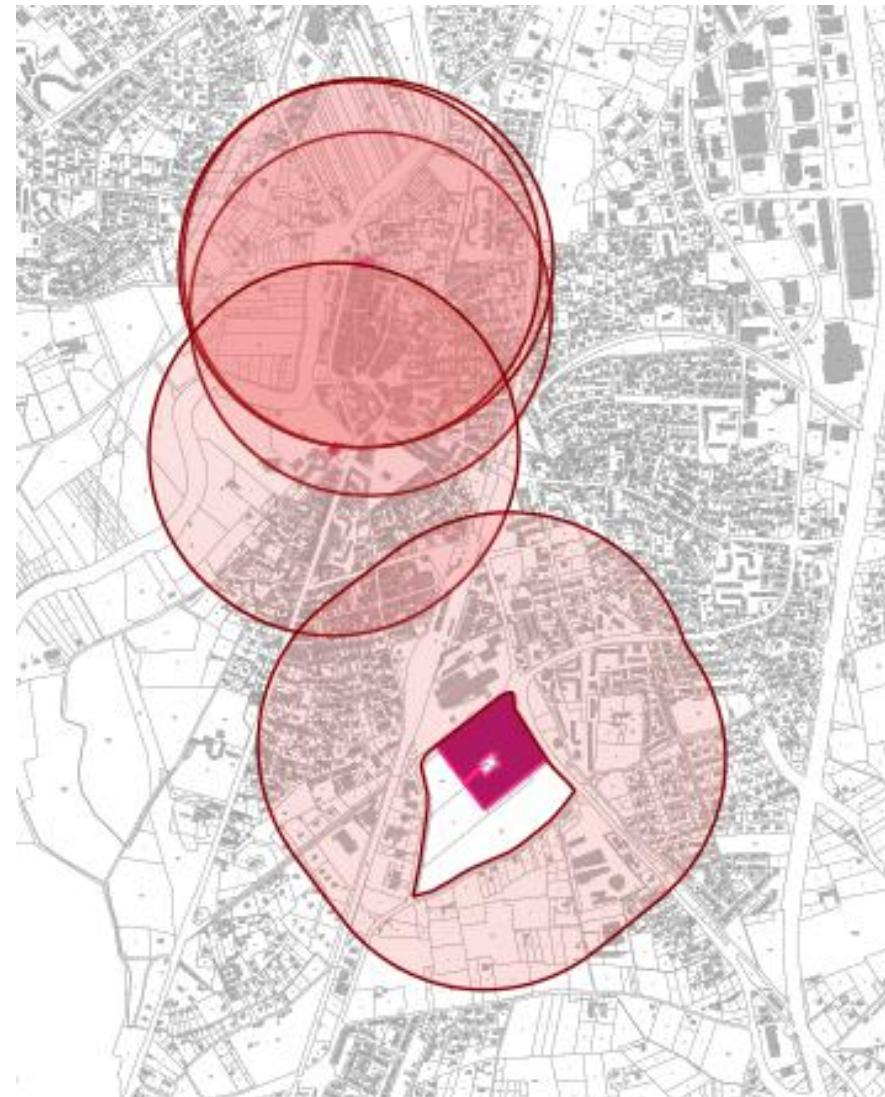
De cette riche histoire, le territoire de Sorgues garde de nombreux vestiges archéologiques et des monuments historiques de grande qualité.

1.5.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS AU TITRE DE LA LOI 1913

Sont inscrits comme monuments historique :

- La chapelle Sainte-Sixte (l'abside), partiellement inscrite le 28/10/1949 ;
- Le château Saint-Hubert (façade et couverture), partiellement inscrit le 28/10/1949 ;
- L'ensemble des bâtiments connu sous le nom de « Maison de la Reine Jeanne », immeuble inscrit le 26/04/1989 ;
- L'immeuble situé au 300 rue Ducrès (façade donnant sur la rue Ducrès et toiture), immeuble partiellement inscrit le 14/10/1991 ;
- Le pont des Arméniers, y compris les rampes d'accès et les massifs d'ancrage des câbles, inscrit le 05/11/2001 ;
- Usine de Beauport à Vedène, inscrit par arrêté du 08/07/2011 ;
- Bâtiment des étuves de l'ancienne usine de Garance à Vedène, classé par arrêté ministériel n°03 du 20/01/2015 ;
- Le Château de Brantes
 - Façades et toitures du corps principal et des 2 corps de bâtiments en aile, l'un sur cour, l'autre sur jardin ; portail, grille d'honneur et sol de la cour d'honneur, portails latéraux, inscription par arrêté du 06 novembre 1987 ;
 - Le jardin ordonné et son annexe à l'anglaise, le parc avec ses bosquets, ses allées, ses bassins, l'enclos de l'ancien potager verger avec ses murs de clôture et ses rigoles, le réseau d'irrigation parcourant les éléments énoncés ci-dessus, la chapelle avec le « cloître » et son jardin (cad. DA 1,2,3), inscription par arrêté du 26 septembre 2016.
 - Les effets de l'inscription sont pour l'essentiel une obligation pour le propriétaire de ne procéder à aucune modification sans avoir, 4 mois auparavant, avisé le

ministre chargé des affaires culturelles de son intention.
Le ministre ne peut s'opposer aux travaux qu'en engageant une procédure de classement.



Certains périmètres de protection de monument historiques sur la commune de Sorgues, source : atlas des patrimoines

1.5.2. LE CHATEAU DE BRANTES PROTEGE PAR UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ET PAR UN PERIMETRE DE PROTECTION DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUE DE 500 M

Le domaine de Brantes fait l'objet d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) anciennement Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Une ZPPAUP avait été instauré par arrêté préfectoral du 29/11/1988. La ZPPAUP vient en complément des outils réglementaires de gestion des espaces de droit commun tels que le PLU.

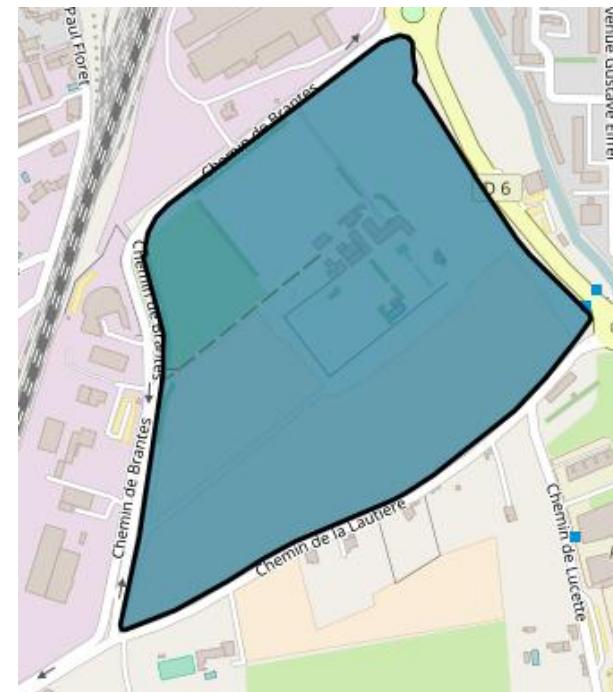
Cette ZPPAUP s'est transformée en Site Patrimonial Remarquable, conformément à la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Elle permet :

- D'identifier le patrimoine, les espaces publics et paysagers qui contribuent à la mémoire de la commune ;
- De déterminer un périmètre de protection adapté aux caractéristiques propres de ce patrimoine ;
- D'établir un document qui définit les objectifs de mise en valeur du patrimoine et les prescriptions et recommandations architecturales paysagères.

Le SPR constitue une véritable servitude d'utilité publique.

Le règlement de la ZPPAUP s'applique toujours sur la commune.

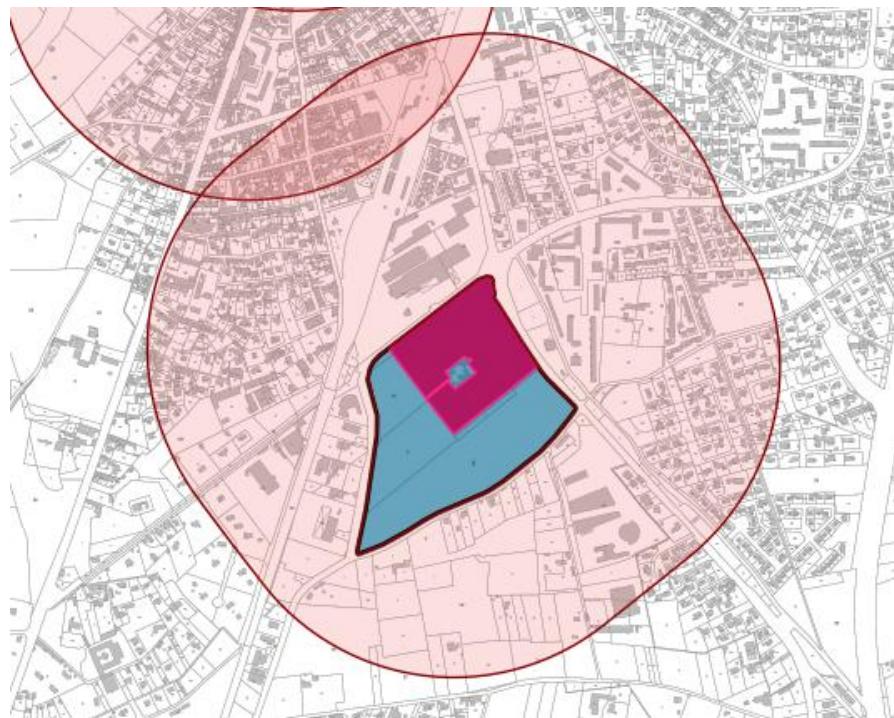


Le Château de Brantes, Source : atlas des patrimoines en bleu le périmètre du SPR

Suite à cette même loi du 7 juillet 2016, les abords de protection des monuments historiques ont été redéfinis.

En effet, en plus du SPR s'appliquant sur le château de Brantes, un périmètre de protection du château de Brantes a été redéfini comme le montre la photo ci-dessous.

Le périmètre de protection est de 500 m en partant des limites des parties inscrites par arrêté du 26 septembre 2016.



Périmètre du SPR du Château de Brantes (en bleu) et périmètre de protection des abords du monument historique Château de Brantes (en rouge clair), source : atlas des patrimoines

Ainsi, le PLU doit prendre en compte les servitudes relatives au SPR et celles relatives au périmètre de protection du monument historique du Château de Brantes.

1.5.3. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

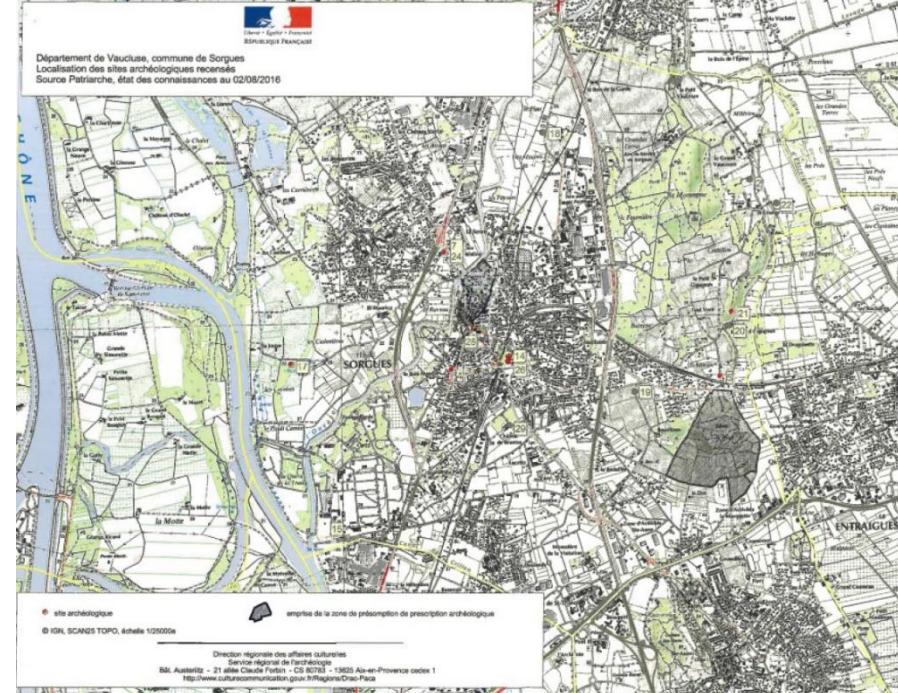
La commune de Sorgues comporte **31 sites archéologiques**, en l'état des connaissances au 02 août 2016 (inventaire DRAC PACA). Cet inventaire ne fait mention que des vestiges actuellement repérés, et ne peut en aucun cas être considéré comme exhaustif.

Ces sites sont répertoriés dans le tableau ci-dessous et localisées sur la carte suivante.

Numéro	Identification
1	Sorgues / le Mourre de Sève /Sève/ oppidum / atelier de potier / Premier Age du fer
2	Sorgues / la villa du Grand Vaucoze / le Grand Vaucoze / villa / Haut-empire - Bas-empire
3	Sorgues / Pont de Sorgues / centre ancien / la ville Nord / village / Haut moyen-âge - Epoque moderne
4	Sorgues / Ferailles (les) / La Feraille / occupation / Age du fer ?
5	Sorgues / Saint-Martin / Saint-Martin / La Roubine Nord / l'Etang / habitat ? / Gallo-romain ?
6	Sorgues / Marquette Est (la) / le Duc / nécropole / Gallo-romain
7	Sorgues / Notre-Dame de Beauvoir / Le Grand Pont / chapelle / Moyen-âge classique
8	Sorgues / Abris de Sève / Abri Marcq / Sève-sud / occupation / Mésolithique récent
9	Sorgues / Eglise Saint-Sauveur ou chapelle Saint-Sixte /rue Saint-Sauveur/ cimetière / église / Moyen-âge classique
10	Sorgues / Villa de la Marquette / Le Duc / habitat / Second Age du fer
11	Sorgues / Palais pontifical / château fort / palais / Moyen-âge classique

12	Sorgues / Maison de la Reine Jeanne / 87, rue de la Tour / maison / Bas moyen-âge
13	Sorgues / Rempart / Vestige de l'enceinte du château / le château / enceinte / Moyen-âge
14	Sorgues / le couvent de Gentilly / le couvent / monastère / Moyen-âge classique
15	Sorgues / Port-de-la-Traillle / habitat / Gallo-romain ?
16	Sorgues / Eglise Saint-Sixte du plan de la tour / la ville-Nord / église / Epoque moderne
17	Sorgues / Jouve / / cimetière / Moyen-âge ?
18	Sorgues / Jésuites (les)/ occupation/ Haut-empire
19	Sorgues / Mounery / nécropole / Gallo-romain ?
20	Sorgues / Grand-Gigognan/ Nécropole / Haut moyen-âge
21	Sorgues / Grand-Gigognan/Nord-Est / occupation / Bas-empire
22	Sorgues / Grange-Neuve Est / Milerieu-sud / occupation / Gallo-romain ?
23	Sorgues / Abris de Sèvre/Abri Marcq / Sèvre-sud / occupation / Néolithique ancien
24	Sorgues / Notre-Dame-de-Beauvoir / Le Grand Pont / cimetière / Moyen-âge classique
25	Sorgues / Villa de la Marquette / Le Duc / villa / Haut-empire
26	Sorgues / le château de Gentilly / Le Couvent / caveau / ossuaire / Moyen-âge - Période récente ?
27	Sorgues / Maisons médiévales de la rue Ducrès / / maison / Moyen-âge
28	Sorgues / Château de Saint-Hubert / / demeure / Epoque moderne
29	Sorgues / Château de Brantes / / demeure / Epoque moderne

30	Sorgues / Remparts du palais / / enceinte / Moyen-âge classique
31	Sorgues / Palais pontifical -salle de l'Audience / / Moyen-âge classique / bâtiment



Sites archéologiques - source : PAC de Sorgues

De plus, deux zones de présomption de prescription archéologiques ont été définies par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2003. Ces zones de présomption de prescription archéologique sont :

- Le Mourre de Sèvre, la Marquette ;
- Le centre-ville et son château pontifical.

Une zone de présomption de prescription archéologique n'est pas une servitude d'urbanisme. Elle permet à l'Etat de prendre en compte, par une étude scientifique ou une conservation éventuelle, les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement.

En effet, dans ces zones, toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ainsi que les réalisations de ZAC devront être transmis aux services de la préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de PACA) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Hors des zones de présomption de prescription archéologique, les personnes qui projettent de réaliser des aménagements peuvent, avant de déposer leur demande d'autorisation, saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

Dans tous les cas, les constructions ne doivent pas compromettre la conservation ou la mise en valeur de ces biens archéologiques.

- Vestiges du château féodal "le Castellas"

Construit par le pape Jean XXII : donjon carré et restes de courtines intégrés à des habitations. Localisation : centre-ville, rue du Château.

- Maison dite « de la Reine Jeanne »

XIV^e siècle : ensemble des bâtiments, cour intérieure avec chapelle ;

Localisation : 87 rue de la Tour.

- Hôtel de la Monnaie (XIV^e siècle)

Représentatif de l'architecture en Comtat Venaissin de cette époque.

Localisation : 300 rue Ducrès.

- Château Saint-Hubert (XVIII^e siècle)

Belle façade avec pavillon central arrondi, couronnée d'une balustrade ornée de pot-à-feu. Ce château surplombe l'actuel parc municipal. Localisation : centre-ville, avenue d'Avignon.

- Château de Brantes (ou de Silvan)

XVIII^e-XIX^e siècle : bâtiment central et 2 corps de bâtiment en aile ; portail, grille d'honneur ; jardin classé comme « remarquable » ; vaste parc planté sur le pourtour de grands platanes l'isolant des constructions modernes alentour. Cette propriété appartient toujours à la famille de Brantes. Localisation : route de Vedène.

- Monument du Train Fantôme

Hommage aux victimes du dernier train de déportation passé à Sorgues le 18 août 1944 et aux résistants ayant aidé les évadés.

Localisation : Place Wettenberg

- Pont des Armeniers

Pont suspendu au-dessus d'un bras du Rhône dit bras des Armeniers construit en 1925 pour remplacer les bacs soumis aux caprices du Rhône. Inscrit aux Monuments Historiques en 2001.

Localisation : île de l'Oiselay

- Eglise Saint-Sauveur

Elle date du XII^e siècle. Saint-Sixte en est le patron.

- Château Gentilly

Accueille les enfants du Centre de Loisirs

Localisation : Rue de la Coquille

- Château Pamard

Siège du Centre de Loisirs - Localisation : Chemin du Badaffier

- Chapelle Saint-Sixte

Date du 12ème siècle abside enchâssée dans une habitation privée (inscrite aux Monuments Historiques le 28/10/1949). Seul le chevet est visible de la rue ainsi que la façade d'entrée.

Localisation : rue Saint-Sixte

- Monastère de la Visitation

Domaine de Guerre

- Roues à aubes

Route de Vedène, Centre-ville

1.5.4. DES CANAUX QUI MARQUENT L'IDENTITE COMMUNALE, AUTOUR DE L'EAU

Le maillage de canaux qui caractérisent la commune constitue également un patrimoine à préserver. Le canal de Vaucluse constitue le principal axe de la commune, avec près de 4 000 mètres de linéaire, et 9 autres canaux ou fossés y sont liés. Tout un patrimoine bâti (roues à aube, moulins), découlent de ces canaux et de cette identité forte liée à l'eau.

LES CANAUX SUR LA COMMUNE DE SORGUES

